EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 MARS 2016

Date de la convocation : 18 Mars 2016. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 51. Pouvoirs : .7

Le vendredi 25 Mars 2016 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:
Mme Nadine MORTELETTE, M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, Mme Annie GOUPIL, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), M. Jean-Michel SZATNY (pouvoir à Mme Thérèse PARISSEAUX), Mme Avida OULAHCENE (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), M. Francis FUSTIN (pouvoir à Mme Monique PARENT), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Cosette MARQUETTE), M. Christophe DUMONT (pouvoir à M. Henri JARUGA), Mme Johanne MASCLET (pouvoir à Mme Fatima LESPAGNOL).

EXCUSÉS :
M. Jean-Luc DEVRESSE, M. Dominique RICHARD.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, Mme Frédérique NORMAND, Directrice Voiries-Electricité, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

2 – Prospective et financements extérieurs

2.1 – Fonds de soutien à l'investissement public local (FSIPL) – 3ème phase de travaux de l'éco-quartier du Raquet

La loi de finances 2016 a adopté plusieurs mesures afin de relancer les investissements des communes et de leurs groupements, dans l'optique de relancer l'activité économique.

Pour 2016, une dotation d'un montant de 800 M € est budgétée et se répartit de la manière suivante :

- 500 M€ sont consacrés à de grandes priorités d'investissement définies entre l'Etat et les communes et intercommunalités. 7 types d'opérations sont éligibles :
  - La rénovation thermique
  - La transition énergétique
  - Le développement des énergies renouvelables
  - La mise aux normes des équipements publics
  - Le développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
  - Le développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
  - La réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

<u>La Région Hauts-de-France bénéficie d'une enveloppe de 45.6 M€</u>

- 300 M€ sont dédiés au soutien à des projets en faveur de la revitalisation ou du développement des bourgs centres et villes de – 50 000 habitants.
  Pas de thématiques pour cet enveloppement, le projet proposé devra s'inscrire dans un projet de territoire transversal et ambitieux.

<u>La Région Hauts-de-France bénéficie d'une enveloppe de 25.4 M€.</u>

Cette dotation n'a pas vocation à être reconduite. L'ensemble des enveloppes devront être engagées et notifiées par les préfectures de Région au plus tard le 31/12/2016.

Seules les opérations d'investissement peuvent être subventionnées.

La CAD souhaite positionner, sur la thématique « le développement d'infrastructures en faveur de la construction de logement » de la 1ère enveloppe, la troisième phase de travaux (Secteur D) qui se localiserait sur la friche de la Briqueterie « Dupont Delecourt ».

L'aménagement de ce nouveau secteur permet de réaliser un maillage d'infrastructures qui donnera l'échelle du quartier. Il s'agit de prolonger l'axe principal du quartier à partir de la Place Majeure et du Centre Aquatique jusqu'à son intersection avec l'Avenue Aimé Césaire (dont une partie a été réalisée lors de la phase précédente d'aménagement) qui viendra jusqu'au Nord du site, la Cité du Puits du Midi.

Cette phase permettra de conforter la place Majeure (élément de centralité et de mixité fonctionnelle du quartier) et du Parc Urbain mais aussi de travailler sur les liaisons entre les quartiers environnants en vue de leur désenclavement. La volonté du secteur est de résorber la friche de la briqueterie et ses terrains d'extraction d'argile.

Cette phase de recyclage foncier requiert l'aménagement d'infrastructures importantes en termes de réseaux ou d'assainissement pluvial qui doivent alors s'étendre, quelque soit la taille de l'opération d'aménagement, de part et d'autre du Raquet et de l'axe structurant. Ainsi, la colonne vertébrale des réseaux doit être aménagée (de la place majeure jusqu'à la cité du Puits du Midi et l'extrémité nord-ouest du Raquet) ainsi que les aménagements qui permettront l'assainissement des eaux pluviales par techniques alternatives.

La création d'un foncier sur l'ancienne briqueterie permettra de renforcer la centralité du Raquet et sa contribution à la lutte de l'artificialisation des sols en périphérie.

Le plan de financement prévisionnel HT est le suivant :

Dépenses	Montants	Recettes	Montants
travaux d'investissement comprenant : - le foncier - le proto aménagement - les aménagements des espaces (trottoirs, pistes cyclables, aménagements paysagers…) - frais techniques	9 500 000 €	FSIPL FEDER CAD	3 500 000 € 3 000 000 € 3 000 000 €
Total	9 500 000 €	total	9 500 000 €

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'approuver la réalisation du projet,
- de valider le plan de financement,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à solliciter toutes les subventions possibles et à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 MARS 2016

25/03/2016 - 2

Date de la convocation : 18 Mars 2016. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 51. Pouvoirs : .7

Le vendredi 25 Mars 2016 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:
Mme Nadine MORTELETTE, M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, Mme Annie GOUPIL, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), M. Jean-Michel SZATNY (pouvoir à Mme Thérèse PARISSEAUX), Mme Avida OULAHCENE (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), M. Francis FUSTIN (pouvoir à Mme Monique PARENT), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Cosette MARQUETTE), M. Christophe DUMONT (pouvoir à M. Henri JARUGA), Mme Johanne MASCLET (pouvoir à Mme Fatima LESPAGNOL).

EXCUSÉS :
M. Jean-Luc DEVRESSE, M. Dominique RICHARD.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, Mme Frédérique NORMAND, Directrice Voiries-Electricité, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

2 – Prospective et financements extérieurs

2.2 – Fonds de soutien à l'investissement public local (FSIPL) – 2ème phase de travaux d'ARKEOS : parc de reconstitution

La loi de finances 2016 a adopté plusieurs mesures afin de relancer les investissements des communes et de leurs groupements, dans l'optique de relancer l'activité économique.

Pour 2016, une dotation d'un montant de 800 M € est budgétée et se répartit de la manière suivante :

➢ 500 M€ sont consacrés à de grandes priorités d'investissement définies entre l'Etat et les communes et intercommunalités. 7 types d'opérations sont éligibles :

- La rénovation thermique
- La transition énergétique
- Le développement des énergies renouvelables
- La mise aux normes des équipements publics
- Le développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Le développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- La réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

<u>La Région Hauts-de-France bénéficie d'une enveloppe de 45.6 M€</u>

➢ 300 M€ sont dédiés au soutien à des projets en faveur de la revitalisation ou du développement des bourgs centres et villes de – 50 000 habitants.
Pas de thématiques pour cet enveloppement, le projet proposé devra s'inscrire dans un projet de territoire transversal et ambitieux.

<u>La Région Hauts-de-France bénéficie d'une enveloppe de 25.4 M€</u>

Cette dotation n'a pas vocation à être reconduite. L'ensemble des enveloppes devront être engagées et notifiées par les préfectures de Région au plus tard le 31/12/2016.

Seules les opérations d'investissement peuvent être subventionnées.

La Communauté d'Agglomération du Douaisis propose de positionner, sur l'enveloppe de revitalisation des communes de – 50 000 habitants, la 2ère phase de travaux d'Arkéos, à savoir l'aménagement du parc de reconstitution médiéval.

Ce parc sera un équipement culturel unique pour la région Hauts-De-France, à la fois musée archéologique et parc médiéval, exclusivement fondé sur les découvertes scientifiques liées aux fouilles réalisées sur des sites du territoire. Trois ordres seront représentés dans le parc pour que chaque visiteur puisse connaitre et identifier la vie spirituelle, politique, économique et sociale de nos ancêtres.

→ **1ère phase le portus** : aménagement d'une occupation villageoise sur les résultats des fouilles du portus de Douai qui symbolisera le pouvoir économique et social. Aménagement en 3 temps :

- **1er temps** :
  - Construction des remparts et de 2 maisons dont une halle qui comprendra un espace muséographie présentant, notamment, les techniques de construction du moyen âge.
  - Aménagement de cheminements

• **2ème temps** :
○Construction de 4 nouveaux bâtiments et leur muséographie
○Aménagement de jardins

• **3ème temps** :
○Construction de la taverne
○Equipement de la cuisine
○Construction d'un nouveau bâtiment et sa muséographie
○Aménagement de cheminements

La demande de subvention FSIPL portera sur les 2 premiers temps.

→ **2ème phase la motte féodale** : Construction d'une motte féodale, sur le modèle de celles qui ont été étudiées à Cuincy et Hordain. Elle symbolise le pouvoir politique et militaire

→ **3ème phase l'abbaye carolingienne** : Construction d'une abbaye à partir des fouilles de bâtiments mérovingiens et carolingiens de l'abbaye de Wandignies-Hamage, représentant le pouvoir spirituel.

Le plan de financement prévisionnel HT, pour les 2 temps de cette première phase, est le suivant :

Dépenses	Montants	Recettes	Montants
travaux d'investissement	1 064 203 €	FSIPL	532 101,50 €
		CAD	532 101,50 €
Total	1 064 203 €	total	1 064 203 €

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :
- d'approuver la réalisation du projet,
- de valider le plan de financement,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à solliciter toutes les subventions possibles et à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 MARS 2016

25/03/2016 - 3

Date de la convocation : 18 Mars 2016. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 51. Pouvoirs : .7

Le vendredi 25 Mars 2016 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:
Mme Nadine MORTELETTE, M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, Mme Annie GOUPIL, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), M. Jean-Michel SZATNY (pouvoir à Mme Thérèse PARISSEAUX), Mme Avida OULAHCENE (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), M. Francis FUSTIN (pouvoir à Mme Monique PARENT), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Cosette MARQUETTE), M. Christophe DUMONT (pouvoir à M. Henri JARUGA), Mme Johanne MASCLET (pouvoir à Mme Fatima LESPAGNOL).

EXCUSÉS :
M. Jean-Luc DEVRESSE, M. Dominique RICHARD.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, Mme Frédérique NORMAND, Directrice Voiries-Electricité, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

2 – Prospective et financements extérieurs

2.4 – Fonds de soutien à l'investissement local (FSIPL) : Travaux d'accessibilité PMR pour les bâtiments de la CAD programmés pour 2016,2017 et 2018

La loi de finances 2016 a adopté plusieurs mesures afin de relancer les investissements des communes et de leurs groupements, dans l'optique de relancer l'activité économique.

Pour 2016, une dotation d'un montant de 800 M € est budgétée et se répartit de la manière suivante :

- 500 M€ sont consacrés à de grandes priorités d'investissement définies entre l'Etat et les communes et intercommunalités. 7 types d'opérations sont éligibles :
  - La rénovation thermique
  - La transition énergétique
  - Le développement des énergies renouvelables
  - La mise aux normes des équipements publics
  - Le développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
  - Le développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
  - La réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

<u>La Région Hauts-de-France bénéficie d'une enveloppe de 45.6 M€</u>

- 300 M€ sont dédiés au soutien à des projets en faveur de la revitalisation ou du développement des bourgs centres et villes de – 50 000 habitants.
  Pas de thématiques pour cet enveloppement, le projet proposé devra s'inscrire dans un projet de territoire transversal et ambitieux.

<u>La Région Hauts-de-France bénéficie d'une enveloppe de 25.4 M€</u>

Cette dotation n'a pas vocation à être reconduite. L'ensemble des enveloppes devront être engagées et notifiées par les préfectures de Région au plus tard le 31/12/2016.

Seules les opérations d'investissement peuvent être subventionnées.

La CAD souhaite positionner, sur la thématique « la mise aux normes de équipements publics » de la 1ère enveloppe, les différents travaux d'accessibilité PMR programmés pour 2016,2017 et 2018.

Sont concernés :

- Hôtel d'entreprises de Douai/Dorignies
- Le bâtiment Eureka
- Le bâtiment de l'Arsenal
- Hôtel communautaire
- Le refuge pour animaux
- L'hôtel d'entreprises de Roost-Warendin
- Loisiparc (bâtiment principal)
- Les déchèteries de Roost-Warendin, de Sin le Noble, de Cuincy et d'Arleux

Le plan de financement prévisionnel HT est le suivant :

Dépenses	Montants	Recettes	Montants
travaux d'investissement :	100 224.25	FSIPL CAD	80 179.40 € 20 044.85 €
Total	100 224.25 €	total	100 224.25 €

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- de valider le plan de financement,
- d'approuver la réalisation du projet,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à solliciter toutes les subventions possibles et à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 MARS 2016

25/03/2016 - 4

Date de la convocation : 18 Mars 2016. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 51. Pouvoirs : .7

Le vendredi 25 Mars 2016 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:
Mme Nadine MORTELETTE, M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, Mme Annie GOUPIL, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), M. Jean-Michel SZATNY (pouvoir à Mme Thérèse PARISSEAUX), Mme Avida OULAHCENE (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), M. Francis FUSTIN (pouvoir à Mme Monique PARENT), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Cosette MARQUETTE), M. Christophe DUMONT (pouvoir à M. Henri JARUGA), Mme Johanne MASCLET (pouvoir à Mme Fatima LESPAGNOL).

EXCUSÉS :
M. Jean-Luc DEVRESSE, M. Dominique RICHARD.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, Mme Frédérique NORMAND, Directrice Voiries-Electricité, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

2 – Prospective et financements extérieurs

2.5 – Fonds de soutien à l'investissement public local (FSIPL) – Installation d'une piscine à Loisiparc

La loi de finances 2016 a adopté plusieurs mesures afin de relancer les investissements des communes et de leurs groupements, dans l'optique de relancer l'activité économique.

Pour 2016, une dotation d'un montant de 800 M € est budgétée et se répartit de la manière suivante :

➢ 500 M€ sont consacrés à de grandes priorités d'investissement définies entre l'Etat et les communes et intercommunalités. 7 types d'opérations sont éligibles :

- La rénovation thermique
- La transition énergétique
- Le développement des énergies renouvelables
- La mise aux normes des équipements publics
- Le développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Le développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- La réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

<u>La Région Hauts-de-France bénéficie d'une enveloppe de 45.6 M€</u>

➢ 300 M€ sont dédiés au soutien à des projets en faveur de la revitalisation ou du développement des bourgs centres et villes de – 50 000 habitants.
Pas de thématiques pour cet enveloppement, le projet proposé devra s'inscrire dans un projet de territoire transversal et ambitieux.

<u>La Région Hauts-de-France bénéficie d'une enveloppe de 25.4 M€</u>

Cette dotation n'a pas vocation à être reconduite. L'ensemble des enveloppes devront être engagées et notifiées par les préfectures de Région au plus tard le 31/12/2016.

Seules les opérations d'investissement peuvent être subventionnées.

La CAD souhaite positionner, sur l'enveloppe de revitalisation des communes de – 50 000 habitants, la construction d'une piscine à Loisiparc dans le cadre du développement de cet équipement destiné à améliorer les conditions d'accueil du public, notamment des plus jeunes.

Pour rappel Loisiparc participe au développement des activités touristiques et de loisir de son territoire.

Le plan de financement prévisionnel HT est le suivant :

<u>Dépenses</u>	<u>Montants</u>	<u>Recettes</u>	<u>Montants</u>
travaux d'investissement : - bassin de 25 X 15 m - douches - vestiaires - locaux techniques	1 200 000 €	FSIPL CAD	600 000 € 600 000 €
Total	1 200 000 €	total	1 200 000 €

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'approuver la réalisation du projet,
- de valider le plan de financement,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à solliciter toutes les subventions possibles et à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 MARS 2016

25/03/2016 - 5

Date de la convocation : 18 Mars 2016. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 51. Pouvoirs : .7

Le vendredi 25 Mars 2016 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:
Mme Nadine MORTELETTE, M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, Mme Annie GOUPIL, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), M. Jean-Michel SZATNY (pouvoir à Mme Thérèse PARISSEAUX), Mme Avida OULAHCENE (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), M. Francis FUSTIN (pouvoir à Mme Monique PARENT), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Cosette MARQUETTE), M. Christophe DUMONT (pouvoir à M. Henri JARUGA), Mme Johanne MASCLET (pouvoir à Mme Fatima LESPAGNOL).

EXCUSÉS :
M. Jean-Luc DEVRESSE, M. Dominique RICHARD.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, Mme Frédérique NORMAND, Directrice Voiries-Electricité, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

2 – Prospective et financements extérieurs

2.6 – Fonds de soutien à l'investissement public local (FSIPL) – Développement de Gayant expo

La loi de finances 2016 a adopté plusieurs mesures afin de relancer les investissements des communes et de leurs groupements, dans l'optique de relancer l'activité économique.

Pour 2016, une dotation d'un montant de 800 M € est budgétée et se répartit de la manière suivante :

➢ 500 M€ sont consacrés à de grandes priorités d'investissement définies entre l'Etat et les communes et intercommunalités. 7 types d'opérations sont éligibles :

- La rénovation thermique
- La transition énergétique
- Le développement des énergies renouvelables
- La mise aux normes des équipements publics
- Le développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Le développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- La réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

<u>La Région Hauts-de-France bénéficie d'une enveloppe de 45.6 M€</u>

➢ 300 M€ sont dédiés au soutien à des projets en faveur de la revitalisation ou du développement des bourgs centres et villes de – 50 000 habitants.
Pas de thématiques pour cet enveloppement, le projet proposé devra s'inscrire dans un projet de territoire transversal et ambitieux.

<u>La Région Hauts-de-France bénéficie d'une enveloppe de 25.4 M€</u>

Cette dotation n'a pas vocation à être reconduite. L'ensemble des enveloppes devront être engagées et notifiées par les préfectures de Région au plus tard le 31/12/2016.

Seules les opérations d'investissement peuvent être subventionnées.

La CAD souhaite positionner, sur l'enveloppe de revitalisation des communes de – 50 000 habitants, les travaux qui vont participer au développement de Gayant expo.

En effet, il est nécessaire, dans l'optique d'orienter le territoire sur une stratégie de tourisme d'affaires, de disposer d'un outil d'accueil performant des réunions et incentives.

L'objet de cette action est de développer la fonction « réunions/séminaires/congrès » tout en poursuivant le développement des fonctions «spectacles » et « salons ». Ce projet de développement est en lien direct avec le projet d'hôtellerie porté par un partenaire privé en centre ville de Douai. Conjointement, ces deux projets vont permettre de développer l'attractivité du territoire.

Le plan de financement prévisionnel HT est le suivant :

Dépenses	Montants	Recettes	Montants
travaux d'investissement :	6 000 000 €	FSIPL CAD	3 000 000 € 3 000 000 €
Total	6 000 000 €	total	6 000 000 €

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'approuver la réalisation du projet,
- de valider le plan de financement,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à solliciter toutes les subventions possibles et à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 MARS 2016

25/03/2016 - 6

Date de la convocation : 18 Mars 2016. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 51. Pouvoirs : .7

Le vendredi 25 Mars 2016 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:
Mme Nadine MORTELETTE, M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, Mme Annie GOUPIL, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), M. Jean-Michel SZATNY (pouvoir à Mme Thérèse PARISSEAUX), Mme Avida OULAHCENE (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), M. Francis FUSTIN (pouvoir à Mme Monique PARENT), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Cosette MARQUETTE), M. Christophe DUMONT (pouvoir à M. Henri JARUGA), Mme Johanne MASCLET (pouvoir à Mme Fatima LESPAGNOL).

EXCUSÉS :
M. Jean-Luc DEVRESSE, M. Dominique RICHARD.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, Mme Frédérique NORMAND, Directrice Voiries-Electricité, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

3 – Développement durable

3.1 – Convention de participation financière pour la réalisation d'une étude pré-opérationnelle de déplacements – ZAC du Bas Terroir à Waziers

La Route Départementale RD 917 traverse une zone urbanisée depuis l'entrée de la commune de RACHES jusqu'au pont de LILLE à DOUAI. Elle a été aménagée et confortée comme route à grande circulation dans le cadre du passage sous statut autoroutier de l'autoroute A21.

Cette route est un axe très fréquenté qui supporte des flux importants (voitures particulières + bus + poids lourds + transports exceptionnels). Elle constitue :

- l'artère nord qui dessert le centre de la ville de DOUAI et de nombreux équipements importants (gare de DOUAI, Gayant Expo, etc.),
- un des principaux accès au nouveau parc d'activités « Bas Terroir » sur la commune de WAZIERS, avec les enseignes LEROY MERLIN, BUT et BOULANGER déjà implantées sur le parc.
- le dernier itinéraire de traversée du Conseil Départemental du Nord (CD 59) pour les convois les plus lourds.

Un engorgement ponctuel croissant de l'entrée de la ville de DOUAI est constaté. Il est lié principalement aux mouvements pendulaires, à la gestion des infrastructures et aux grands moments de fonctionnement de Gayant Expo (organisation de concours communs aux grandes écoles, manifestations d'ampleur, etc.).

Par ailleurs, de nouveaux pôles générateurs de déplacements implantés induisent :
- une tendance à l'engorgement des circulations routières sur cet axe majoritaire,
- des conséquences de plus en plus visibles quant au fonctionnement de l'A21 (accès difficile et remontées de files) et,
- des interrogations quant aux accès des véhicules du SDIS au nord de l'A21 ; autoroute qui toutefois possède plusieurs accès.

Cette situation mérite une approche focalisée sur les déplacements en relation avec les principales collectivités concernées par les questions d'aménagement d'ensemble.

Compte tenu de l'intérêt que présente la réalisation de cette étude sur les déplacements, la CAD, le Conseil Départemental du Nord, la Ville de WAZIERS et la Ville de DOUAI ont décidé de s'entendre sur leur participation respective.

Les modalités de contribution financière sont précisées dans la convention ci-jointe.

La consultation et le suivi d'exécution du marché relatif à cette étude seront assurés par la CAD pour un montant prévisionnel global d'étude estimé à 50 000 € HT.

La répartition financière entre les partenaires est résumée dans le tableau ci-dessous :

Partenaires	% de participation
CAD	35
CD 59	30
Mairie de DOUAI	17,5
Mairie de WAZIERS	17,5
Total	**100**

La dépense correspondante est prévue à l'article n°2031 du budget général.

Je vous propose, après avis favorable du bureau :
- d'adopter la convention de participation financière ci-jointe,
- d'autoriser le Président ou mon représentant délégué à signer cette convention et tous les actes nécessaires à la mise en oeuvre de la présente décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 MARS 2016

25/03/2016 - 7

Date de la convocation : 18 Mars 2016. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 51. Pouvoirs : .7

Le vendredi 25 Mars 2016 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:
Mme Nadine MORTELETTE, M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, Mme Annie GOUPIL, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), M. Jean-Michel SZATNY (pouvoir à Mme Thérèse PARISSEAUX), Mme Avida OULAHCENE (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), M. Francis FUSTIN (pouvoir à Mme Monique PARENT), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Cosette MARQUETTE), M. Christophe DUMONT (pouvoir à M. Henri JARUGA), Mme Johanne MASCLET (pouvoir à Mme Fatima LESPAGNOL).

EXCUSÉS :
M. Jean-Luc DEVRESSE, M. Dominique RICHARD.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, Mme Frédérique NORMAND, Directrice Voiries-Electricité, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

3 – Développement durable

3.2 – Rapport sur la situation de la CAD en matière de développement durable – Année 2015

En application des dispositions prévues à l'article L2311-1-1 du code général des collectivités territoriales, le Président de la CAD doit présenter à l'Assemblée, préalablement au débat sur les projets de budgets, un rapport sur la situation de la CAD en matière de développement durable intéressant son fonctionnement, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

Ce rapport s'inscrit dans un contexte général de transparence et d'information à destination des citoyens, dans le sens d'une plus grande intégration du développement durable à tous les niveaux ; il est également présenté comme un nouvel outil de dialogue local.

Les thèmes qui doivent être abordés au sein du rapport sont mentionnés à l'article L110-1 du code de l'environnement :

- la lutte contre le changement climatique,
- la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources,
- la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations,
- l'épanouissement de tous les êtres humains,
- une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Le rapport (document joint) vous est présenté en séance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 MARS 2016

25/03/2016 - 8

Date de la convocation : 18 Mars 2016. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 51. Pouvoirs : .7

Le vendredi 25 Mars 2016 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:
Mme Nadine MORTELETTE, M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, Mme Annie GOUPIL, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), M. Jean-Michel SZATNY (pouvoir à Mme Thérèse PARISSEAUX), Mme Avida OULAHCENE (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), M. Francis FUSTIN (pouvoir à Mme Monique PARENT), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Cosette MARQUETTE), M. Christophe DUMONT (pouvoir à M. Henri JARUGA), Mme Johanne MASCLET (pouvoir à Mme Fatima LESPAGNOL).

EXCUSÉS :
M. Jean-Luc DEVRESSE, M. Dominique RICHARD.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, Mme Frédérique NORMAND, Directrice Voiries-Electricité, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

4 – Personnel

4.1 – Accueil de jeunes en service civique

1/ Présentation du dispositif

Le service civique a été instauré par la loi du 10 mars 2010. Ce dispositif permet à des jeunes de 16 à 25 ans d'accomplir des missions de volontariat au sein de structures associatives, d'établissements publics, d'ONG ou de collectivités territoriales.

Il leur apporte une expérience professionnelle tout en valorisant l'engagement dans des missions d'intérêt général utiles pour les structures d'accueil et les habitants d'un territoire. Les missions de service civique doivent compléter ou renforcer les missions des agents, et ne pas se substituer à un salarié.

Il se réalise sur une période de 6 à 12 mois pour une durée hebdomadaire de 24 heures minimum.

La Mission Locale du Douaisis a mis en place une plateforme d'appui au développement du service civique sur le Douaisis, afin d'accompagner à la fois des jeunes et les structures d'accueil de volontaires : associations, collectivités et toute structure à but non lucratif.

Elle se propose d'aider la CAD dans l'élaboration de la mission proposée, de recruter le volontaire, de prendre en charge l'ensemble des démarches administratives ainsi que l'organisation des formations civiques et citoyennes, et enfin d'accompagner le jeune dans son projet professionnel.

A cet effet, la Communauté d'Agglomération du Douaisis doit signer des conventions de mise à disposition avec la Mission Locale autorisant l'accueil de jeunes en service civique au sein de ses services (convention type jointe).

2/ Financement

L'indemnisation du jeune est prise en charge par l'Etat (entre 467,34 € net/mois) et par la Mission Locale (106,31 € /mois). La mise à disposition du volontaire par la Mission Locale du Douaisis est facturée à la CAD à hauteur de 100 € par mois visant à couvrir tous les frais administratifs et de gestion.

3/ 1ère mise en œuvre du dispositif (création d'un poste à la direction Développement Territorial)

La première mission envisagée concerne le Service Développement rural et cadre de vie qui se propose d'accueillir un jeune pour l'accompagnement des projets d'éducation à l'environnement, à l'alimentation et à la santé à destination des habitants du territoire (fiche de mission type jointe)

La durée du service civique est envisagée sur 8 mois à compter de début mai 2016, pour une durée hebdomadaire de 28 heures.

Le coût pour la CAD s'élèverait donc à 800 € pour la totalité de la période.

Il vous est donc proposé, après avis favorable du bureau :

- de valider le principe d'accueil de jeunes en service civique au sein de la CAD,
- d'autoriser le Président son représentant délégué à signer des conventions de mise à disposition avec la Mission Locale du Douaisis,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tout document relatif à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 MARS 2016

25/03/2016 - 9

Date de la convocation : 18 Mars 2016. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 51. Pouvoirs : .7

Le vendredi 25 Mars 2016 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:
Mme Nadine MORTELETTE, M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, Mme Annie GOUPIL, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), M. Jean-Michel SZATNY (pouvoir à Mme Thérèse PARISSEAUX), Mme Avida OULAHCENE (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), M. Francis FUSTIN (pouvoir à Mme Monique PARENT), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Cosette MARQUETTE), M. Christophe DUMONT (pouvoir à M. Henri JARUGA), Mme Johanne MASCLET (pouvoir à Mme Fatima LESPAGNOL).

EXCUSÉS :
M. Jean-Luc DEVRESSE, M. Dominique RICHARD.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, Mme Frédérique NORMAND, Directrice Voiries-Electricité, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

4 – Personnel

4.2 – Modification du tableau des effectifs

Dans le cadre de la mise à jour du tableau des effectifs, les modifications exposées ci-après sont proposées :

→ Suppression d'un poste de technicien principal de 1ère classe et création d'un poste de technicien à la Direction de l'Eau Potable

Suite à la mutation du technicien eau potable, titulaire du grade de technicien principal de 1ère classe, il a été procédé au recrutement d'un technicien eau potable. Il s'avère que l'agent retenu pour ce poste est titulaire du grade de technicien. Aussi l'agent sera recruté sur ce grade, et rémunéré sur la grille des techniciens territoriaux.

→ Création d'un poste de gestionnaire des équipements - Contes et Légendes, à temps complet

L'agent recruté aura pour mission d'assister l'animation de la maison des contes et légendes, et en assurer la gestion administrative et financière. Ce poste relèvera du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux (catégorie B). La rémunération correspondra à l'une des grilles du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux. Ce poste pourra être pourvu par un fonctionnaire ou à défaut par un agent non titulaire.

→ Suppression d'un poste de chargé d'études, responsable des laboratoires à la Direction de l'Archéologie Préventive

La CAD envisage la suppression d'un emploi de chargé d'études - responsable des laboratoires de la Direction de l'Archéologie Préventive, occupé par un agent non titulaire employé en contrat à durée indéterminée. Le Comité Technique du 15 mars 2016 a émis un avis favorable à la suppression de ce poste.

La CAD, après avis du CTP et délibération du Conseil communautaire du 29 mai 2015, a supprimé l'année dernière 15 emplois occupés par des agents non titulaires employés en CDI.

Se posait également la question du maintien de l'activité des laboratoires de la Direction de l'Archéologie Préventive.

En effet, celle-ci présente une situation financière déséquilibrée.

En transparence, une discussion s'est alors engagée avec M. Benoît BERTRAND, responsable des laboratoires.

Ainsi, M. Benoît BERTRAND a été reçu le 28 mai 2015 pour présenter un état des lieux de l'activité avec plusieurs scenarii possibles pour la fin d'année et les perspectives de financement pouvant aboutir.

Lors de ce rendez-vous, il a été convenu de refaire le point fin d'année 2015 pour examiner si les financements envisagés étaient toujours d'actualité et prendre une décision quant à l'avenir des laboratoires.

M. Benoît BERTRAND a tenu régulièrement au courant la hiérarchie de l'avancement de ses démarches et lors d'une réunion du 21 janvier 2016, il a indiqué à Monsieur Poiret et Madame Blot que les perspectives de financement ne pouvaient pas être réalisées et qu'il n'avait plus de perspectives de recettes.

Il a donc démontré que les laboratoires n'étaient économiquement pas viables. La perte pour l'année 2016 était estimée à 73 000 €, avec du matériel vieillissant.

La poursuite de l'activité du laboratoire supposerait donc des investissements lourds sans aucune perspective de recettes, c'est-à-dire sans aucun retour sur investissement.

Il n'est donc pas envisageable de maintenir l'activité des laboratoires de la Direction de l'Archéologie Préventive.

Le service des laboratoires de la Direction de l'Archéologie Préventive compte un seul emploi de chargé d'études occupant les fonctions de responsable des laboratoires du service archéologie de la CAD.

Il est donc envisagé la suppression de cet emploi, suivant la grille suivante :

Postes	Catégorie	Emploi
1 chargé d'étude	A	1 responsable des laboratoires

→ Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à la Direction Grands Travaux et Patrimoine dans le cadre d'une mobilité interne

Cette création est obligatoire afin d'accueillir, dans le cadre d'un changement d'affectation et de missions, un agent affecté au service Formation de la Direction du Développement Economique. Les missions de l'agent dans ce service n'étant plus justifiées, il a accepté une mobilité interne au sein de la Direction Grands travaux et patrimoine.

Les missions consistent à l'entretien, la maintenance et à la réalisation de travaux.

Le poste resté vacant au service formation de la direction du développement économique, sera supprimé par délibération lors d'un prochain conseil communautaire, après avis du Comité Technique.

Les dépenses occasionnées par les créations de poste sont prévues au budget.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'approuver les modifications exposées précédemment et la révision subséquente du tableau des effectifs,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à souscrire tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 MARS 2016

25/03/2016 - 10

Date de la convocation : 18 Mars 2016. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 51. Pouvoirs : .7

Le vendredi 25 Mars 2016 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:
Mme Nadine MORTELETTE, M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, Mme Annie GOUPIL, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), M. Jean-Michel SZATNY (pouvoir à Mme Thérèse PARISSEAUX), Mme Avida OULAHCENE (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), M. Francis FUSTIN (pouvoir à Mme Monique PARENT), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Cosette MARQUETTE), M. Christophe DUMONT (pouvoir à M. Henri JARUGA), Mme Johanne MASCLET (pouvoir à Mme Fatima LESPAGNOL).

EXCUSÉS :
M. Jean-Luc DEVRESSE, M. Dominique RICHARD.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, Mme Frédérique NORMAND, Directrice Voiries-Electricité, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

4 – Personnel

4.3 – Rapport sur la situation de la CAD en matière d'égalité entre les femmes et les hommes – Année 2015

En application des dispositions prévues à l'article L2311-1-2 du code général des collectivités territoriales, le Président de la CAD doit présenter à l'Assemblée, préalablement au débat sur les projets de budgets, un rapport sur la situation de la CAD en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant son fonctionnement, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

Les thèmes à aborder au sein du rapport sont mentionnés à l'article D2311-16 du CGCT cité ci-après

Le rapport fait état de la politique de ressources humaines de la communauté en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. A cet effet, il reprend notamment les données du rapport, présenté en comité technique comme prévu à l'article 51 de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012, relatives au recrutement, à la formation, au temps de travail, à la promotion professionnelle, aux conditions de travail, à la rémunération et à l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle.

Le rapport comporte également un bilan des actions menées et des ressources mobilisées en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et décrit les orientations pluriannuelles. Ce bilan et ces orientations concernent notamment les rémunérations et les parcours professionnels, la promotion de la parité dans le cadre des actions de formation, la mixité dans les filières et les cadres d'emplois, l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle, la prévention de toutes les violences faites aux agents sur leur lieu de travail et la lutte contre toute forme de harcèlement.

Le rapport présente les politiques menées par la communauté sur son territoire en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, telles que définies à l'article 1er de la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes. Il fixe des orientations pluriannuelles et des programmes de nature à favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes.

Ce rapport comporte un bilan des actions conduites à cette fin dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques de la communauté. Il présente notamment le suivi de la mise en œuvre de la clause d'égalité dans les marchés publics. Il peut comporter également une analyse de la situation économique et sociale en matière d'inégalités entre les femmes et les hommes dans la communauté, à partir d'un diagnostic fondé sur les interventions relevant de sa compétence et sur les données des bénéficiaires de ses politiques.

Le rapport recense les ressources mobilisées à cet effet.

Le rapport de l'année 2015 sur la situation de la CAD en matière d'égalité entre les femmes et les hommes (document joint), vous est présenté en séance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 MARS 2016

25/03/2016 - 11

Date de la convocation : 18 Mars 2016. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 53. Pouvoirs : .6

Le vendredi 25 Mars 2016 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:
Mme Nadine MORTELETTE, M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, Mme Annie GOUPIL, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Lionel COURDAVAULT, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), M. Jean-Michel SZATNY (pouvoir à Mme Thérèse PARISSEAUX), Mme Avida OULAHCENE (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), M. Francis FUSTIN (pouvoir à Mme Monique PARENT), M. Christophe DUMONT (pouvoir à M. Henri JARUGA), Mme Johanne MASCLET (pouvoir à Mme Fatima LESPAGNOL).

EXCUSÉS :
M. Jean-Luc DEVRESSE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, Mme Frédérique NORMAND, Directrice Voiries-Electricité, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

5 – Finances

5.1 – Plan Pluriannuel de gestion (PPG) et Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2016-2020

Le Plan Pluriannuel de gestion (PPG) et le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2016-2020 sont présentés dans les documents joints.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau, d'approuver ces deux documents.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 MARS 2016

25/03/2016 - 12

Date de la convocation : 18 Mars 2016. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 53. Pouvoirs : .6

Le vendredi 25 Mars 2016 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:
Mme Nadine MORTELETTE, M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, Mme Annie GOUPIL, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Lionel COURDAVAULT, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), M. Jean-Michel SZATNY (pouvoir à Mme Thérèse PARISSEAUX), Mme Avida OULAHCENE (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), M. Francis FUSTIN (pouvoir à Mme Monique PARENT), M. Christophe DUMONT (pouvoir à M. Henri JARUGA), Mme Johanne MASCLET (pouvoir à Mme Fatima LESPAGNOL).

EXCUSÉS :
M. Jean-Luc DEVRESSE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, Mme Frédérique NORMAND, Directrice Voiries-Electricité, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

5 – Finances

5.2 – Vote des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP)

La procédure des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP) vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Elle est régie par les dispositions du code général des collectivités territoriales :

Article L2311-3 du CGCT :
«Les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement.
Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.
Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes »…

Article R2311-9 du CGCT :
« En application de l'article L. 2311-3, la section d'investissement du budget peut comprendre des autorisations de programme et la section de fonctionnement des autorisations d'engagement.
Chaque autorisation de programme ou d'engagement comporte la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants.
Les autorisations de programme ou d'engagement et leurs révisions éventuelles sont présentées par le maire. Elles sont votées par le conseil municipal, par délibération distincte, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives.
Les autorisations de programme correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la commune, ou à des subventions d'équipement versées à des tiers ».

Chaque Autorisation de Programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des Crédits de Paiement. La somme des Crédits de Paiement doit être égale au montant des Autorisations de Programme.

Les opérations pouvant faire l'objet d'une procédure AP/CP concernent l'acquisition de biens meubles et immeubles et les travaux en cours à caractère pluriannuel.

Ne sont concernés par la procédure que les investissements directs.

Le suivi des AP/CP se fera par opérations budgétaires au sens de l'instruction budgétaire M14 (budget général) et M4 (budget ARKEOS).

Les dépenses seront équilibrées par les recettes suivantes :
- FCTVA
- Subvention
- Autofinancement
- Emprunt
- Délégation aides à la pierre

Les opérations concernées figurent dans le tableau joint.

Les reports de crédits de paiement non utilisés se feront automatiquement d'une année sur l'autre. Toute autre modification de ces tableaux se fera par délibération du conseil.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :
- de voter les montants des Autorisations de Programme et la répartition des Crédits de Paiement, tels que définis dans le tableau joint,
- d'autoriser les reports de Crédits de Paiement sur l'année N+1 automatiquement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 MARS 2016

25/03/2016 - 13

Date de la convocation : 18 Mars 2016. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 53. Pouvoirs : .6

Le vendredi 25 Mars 2016 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:
Mme Nadine MORTELETTE, M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, Mme Annie GOUPIL, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Lionel COURDAVAULT, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), M. Jean-Michel SZATNY (pouvoir à Mme Thérèse PARISSEAUX), Mme Avida OULAHCENE (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), M. Francis FUSTIN (pouvoir à Mme Monique PARENT), M. Christophe DUMONT (pouvoir à M. Henri JARUGA), Mme Johanne MASCLET (pouvoir à Mme Fatima LESPAGNOL).

EXCUSÉS :
M. Jean-Luc DEVRESSE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, Mme Frédérique NORMAND, Directrice Voiries-Electricité, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

5 – Finances

5.3 – Vote des taux de fiscalité

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau, d'approuver les taux de fiscalité suivants :

- Taux de CFE (cotisation foncière des entreprises) : 29,04%
- Taux de Foncier bâti : 3,25%
- Taux de Taxe d'habitation : 12,69%
- Taux de Foncier non bâti : 4,12%

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 MARS 2016

25/03/2016 - 14

Date de la convocation : 18 Mars 2016. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 53. Pouvoirs : .6

Le vendredi 25 Mars 2016 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:
Mme Nadine MORTELETTE, M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, Mme Annie GOUPIL, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Lionel COURDAVAULT, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), M. Jean-Michel SZATNY (pouvoir à Mme Thérèse PARISSEAUX), Mme Avida OULAHCENE (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), M. Francis FUSTIN (pouvoir à Mme Monique PARENT), M. Christophe DUMONT (pouvoir à M. Henri JARUGA), Mme Johanne MASCLET (pouvoir à Mme Fatima LESPAGNOL).

EXCUSÉS :
M. Jean-Luc DEVRESSE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, Mme Frédérique NORMAND, Directrice Voiries-Electricité, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

5 – Finances

5.4 – Vote des budgets primitifs de l'exercice 2016

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau, d'adopter, les budgets primitifs 2016 de la CAD (documents joints) :

- Budget général
- Budget annexe Développement économique
- Budget annexe Loisiparc
- Budget annexe EcoQuartier du Raquet
- Budget annexe ARKEOS
- Budget annexe Gestion des ordures ménagères
- Budget annexe Archéologie préventive
- Budget annexe Assainissement
- Budget annexe Eau potable

Une note de présentation retraçant les informations financières essentielles est jointe à ces budgets.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 MARS 2016

25/03/2016 - 15

Date de la convocation : 18 Mars 2016. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 53. Pouvoirs : .6

Le vendredi 25 Mars 2016 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:
Mme Nadine MORTELETTE, M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, Mme Annie GOUPIL, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Lionel COURDAVAULT, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), M. Jean-Michel SZATNY (pouvoir à Mme Thérèse PARISSEAUX), Mme Avida OULAHCENE (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), M. Francis FUSTIN (pouvoir à Mme Monique PARENT), M. Christophe DUMONT (pouvoir à M. Henri JARUGA), Mme Johanne MASCLET (pouvoir à Mme Fatima LESPAGNOL).

EXCUSÉS :
M. Jean-Luc DEVRESSE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, Mme Frédérique NORMAND, Directrice Voiries-Electricité, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

5 – Finances

5.5 – Refinancement de l'ancien emprunt structuré à risque : Transfert d'un emprunt du budget général vers le budget assainissement

La Communauté d'Agglomération du Douaisis possédait un emprunt structuré à risque assis sur la parité Euro – franc suisse.

Cet emprunt a fait l'objet d'une transaction et ainsi d'un refinancement qui interviendra en décembre 2016. Ce refinancement aboutit à la désensibilisation complète de ce produit à risque des fluctuations monétaires.

Aussi, sur un capital refinancé de 18 216 905.96 € un montant de 3 964 344 euros concerne le budget assainissement qui supportait en partie cet emprunt.

Le refinancement de l'emprunt à risque sera totalement supporté par le budget général.

Ainsi, il convient de transférer un emprunt d'un montant de 3 964 344 euros arrondi à 3 965 000 d'euros du budget général vers le budget assainissement afin de ne pas déstabiliser le budget assainissement par la disparition de ce capital au sein de sa dette.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- de transférer 3 965 000 euros du capital restant dû de l'emprunt conclu avec DEXIA en 2012 (référencé MON 504357 EUR/001) soit 10 312 500 euros au 1er avril 2016 au taux fixe de 5.85% et dont le terme se situe en 2024.

→ l'échéance serait ainsi de 168 655 euros en intérêts et de 360 375 euros en amortissement du capital pour l'année 2016.

- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à prendre et signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 MARS 2016

25/03/2016 - 16

Date de la convocation : 18 Mars 2016. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 53. Pouvoirs : .6

Le vendredi 25 Mars 2016 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:
Mme Nadine MORTELETTE, M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, Mme Annie GOUPIL, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Lionel COURDAVAULT, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), M. Jean-Michel SZATNY (pouvoir à Mme Thérèse PARISSEAUX), Mme Avida OULAHCENE (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), M. Francis FUSTIN (pouvoir à Mme Monique PARENT), M. Christophe DUMONT (pouvoir à M. Henri JARUGA), Mme Johanne MASCLET (pouvoir à Mme Fatima LESPAGNOL).

EXCUSÉS :
M. Jean-Luc DEVRESSE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, Mme Frédérique NORMAND, Directrice Voiries-Electricité, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

5 – Finances

5.6 – Durée d'amortissement des biens de la CAD – Modifications

Par délibération du 17 décembre 2010, le Conseil Communautaire a fixé la durée d'amortissement des biens de la CAD pour l'ensemble de ses budgets (Général et annexes).

Le Conseil Communautaire a révisé à la suite, par délibération du 15 avril 2011, certaines durées applicables aux biens spécifiques du budget assainissement (ceci afin de préserver l'équilibre budgétaire de la section de fonctionnement en réduisant la charge de la dotation annuelle d'amortissement).

La délibération du 17 décembre 2010 s'applique également à l'ensemble des budgets annexes créés depuis cette date et aux éventuels budgets annexes à venir.

Du fait du statut emblématique du Musée ARKEOS ainsi que du Centre aquatique, la durée proposée pour l'amortissement de ces nouveaux biens est la suivante :
→ Construction du musée ARKEOS : 50 ans
→ Construction du Centre Aquatique : 50 ans

Ces durées d'amortissement s'appliqueront :
- Aux biens acquis
- Aux recettes de subventions d'équipement amortissables.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :
- d'adopter les durées d'amortissement proposées ainsi que leurs modalités d'application,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 MARS 2016

25/03/2016 - 17

Date de la convocation : 18 Mars 2016. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 53. Pouvoirs : .6

Le vendredi 25 Mars 2016 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:
Mme Nadine MORTELETTE, M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, Mme Annie GOUPIL, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Lionel COURDAVAULT, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), M. Jean-Michel SZATNY (pouvoir à Mme Thérèse PARISSEAUX), Mme Avida OULAHCENE (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), M. Francis FUSTIN (pouvoir à Mme Monique PARENT), M. Christophe DUMONT (pouvoir à M. Henri JARUGA), Mme Johanne MASCLET (pouvoir à Mme Fatima LESPAGNOL).

EXCUSÉS :
M. Jean-Luc DEVRESSE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, Mme Frédérique NORMAND, Directrice Voiries-Electricité, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

5 – Finances

5.7 – Virements de crédits inter-budgets

La Communauté d'Agglomération du Douaisis dispose d'un budget général et de budgets annexes. Certains d'entre eux nécessitent que soit réalisé un virement en provenance du budget général afin d'en assurer l'équilibre financier. Le montant de ces virements est revu chaque année.

Les virements inter-budgets pour 2016 s'établissent comme suit :

- Budget général vers budget annexe ARKEOS pour 1 092 101,69 euros.

- Budget annexe Archéologie préventive vers budget annexe ARKEOS pour 131 300 euros pour couvrir 1/3 de l'annuité d'emprunt.

- Budget général vers budget annexe Archéologie préventive pour 1 133 266,36 euros pour cause de déficit de fonctionnement du budget.

- Budget général vers budget annexe pour la gestion des ordures ménagères pour 5 047 437 euros pour les transferts de charges sur la compétence.

- Budget général vers budget annexe développement économique pour 2 729 543,53 euros pour l'équilibre budgétaire.

- Budget général vers budget annexe Loisiparc pour 561 033,51 euros pour l'équilibre budgétaire.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :
- d'approuver les virements de crédits inter-budgets présentés ci-dessus,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à souscrire tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 MARS 2016

25/03/2016 - 18

Date de la convocation : 18 Mars 2016. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 53. Pouvoirs : .6

Le vendredi 25 Mars 2016 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:
Mme Nadine MORTELETTE, M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, Mme Annie GOUPIL, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Lionel COURDAVAULT, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), M. Jean-Michel SZATNY (pouvoir à Mme Thérèse PARISSEAUX), Mme Avida OULAHCENE (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), M. Francis FUSTIN (pouvoir à Mme Monique PARENT), M. Christophe DUMONT (pouvoir à M. Henri JARUGA), Mme Johanne MASCLET (pouvoir à Mme Fatima LESPAGNOL).

EXCUSÉS :
M. Jean-Luc DEVRESSE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, Mme Frédérique NORMAND, Directrice Voiries-Electricité, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

5 – Finances

5.8 – Vote des taux de TEOM 2016 – Principe de zonage de la TEOM en 2017

→ Vote des taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) 2016

Par délibération en date du 10 avril 2015, le conseil communautaire a statué sur l'application de la TEOM au 1er janvier 2016 et décidé de l'institution de 35 zones de perception de cette taxe, chacune des zones correspondant au territoire d'une commune membre de la Communauté d'Agglomération du Douaisis.

Dans le prolongement de cette décision, il convient d'adopter les taux de TEOM 2016 applicables sur les 35 communes de la CAD.

A compter de l'année 2016, un lissage des taux de TEOM entre les 34 communes de la CAD hors Douai s'amorce. Ce lissage entre ces 34 communes se justifie par l'homogénéité du service dont elles bénéficient. Ce lissage est d'une durée de 10 années afin d'aboutir à un taux unique sur les 34 communes hors Douai de 13,93%.

Dès 2016, les transferts de charges imputés aux communes et qui finançaient une partie de la compétence à hauteur de 5 313 093 euros seront restitués aux communes par tranche de 5% sur 20 années.

La provision issue des restitutions à la CAD de cotisations au SYMEVAD, soit 1 724 532 euros, assure l'équilibre du budget tant en fonctionnement qu'en investissement. Cette provision est utilisée à hauteur de 103 951 euros en 2016 aboutissant à un montant de 1 620 581 euros.

Le document joint présente les calculs et les taux proposés pour la TEOM 2016.

→ Principe de zonage de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) en 2017

A l'occasion du vote sur les taux de TEOM 2016, il est également proposé de statuer sur l'institution de la TEOM pour une application au 1er Janvier de l'exercice suivant, conformément au Code Général des Impôts et notamment ses articles 1520, 1609 nonies D et 1639 A bis.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'adopter les taux de TEOM 2016 applicables sur les 35 communes de la Communauté présentés dans le document joint,
- de décider de l'institution de la TEOM en 2017,
- de décider de l'institution de 35 zones de perception de la TEOM 2017, chacune des zones correspondant au territoire d'une commune membre de la Communauté d'Agglomération du Douaisis,
- de m'autoriser ou mon délégué à souscrire tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 MARS 2016

25/03/2016 - 19

Date de la convocation : 18 Mars 2016. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 53. Pouvoirs : .6

Le vendredi 25 Mars 2016 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:
Mme Nadine MORTELETTE, M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, Mme Annie GOUPIL, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Lionel COURDAVAULT, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), M. Jean-Michel SZATNY (pouvoir à Mme Thérèse PARISSEAUX), Mme Avida OULAHCENE (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), M. Francis FUSTIN (pouvoir à Mme Monique PARENT), M. Christophe DUMONT (pouvoir à M. Henri JARUGA), Mme Johanne MASCLET (pouvoir à Mme Fatima LESPAGNOL).

EXCUSÉS :
M. Jean-Luc DEVRESSE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, Mme Frédérique NORMAND, Directrice Voiries-Electricité, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

5 – Finances

5.9 – Subventions 2016 aux organismes extérieurs – Recensement – Conventions

Les différents budgets de la Communauté font apparaître l'octroi de subventions à un certain nombre d'organismes extérieurs ; les organismes intéressés et les sommes correspondantes figurent dans le tableau suivant :

ORGANISME	**MONTANT SUBVENTION 2015 (€)**	**MONTANT SUBVENTION 2016 (€)**
Budget Général		
Amicale du Personnel	*271 940*	270 000
ATMO	*25 377 +10 000* *	25 066
Mission Bassin Minier	*50 314*	50 314
Raid Bassin minier	*2 000*	2 000
Centre Historique Minier	*125 000*	62 500 (au titre du 1er semestre)
Club les Francs Nageurs Cheminots de Douai(saison 2015-2016	*44 000*	44 000
Douai Foot fauteuil (saison 2016)	*12 000*	12 000
Hockey Club de Douai (saison 2015-2016)	*18 000*	9 000
Tous Azimuts Douai (saison 2016)	*3 000*	3 000
Douai Gayant Futsal Club (saison 2016-2017)	*18 000*	18 000
Orchestre de Douai – Région Nord Pas de Calais	*53 000*	53 000
SIRA - actions	*86 200*	86 200
S3PI du Hainaut Cambrésis Douaisis	*11 055*	11 055
ANRT (7èmes Assises nationales des risques technologiques)		65 000
Association des maires ruraux du Nord (AMRN)	*1 500*	1 500
Mission pour l'emploi des jeunes dans le Douaisis	*281 122*	281 122
CLAAJ (comité local pour le logement autonome des jeunes)		10 000
Budget Développement Economique		
Boutique de Gestion	*13 000*	13 000
Douaisis Initiatives	*30 000*	30 000
Douaisis tourisme	*103 542*	103 542
Ecole des Mines	*85 000*	55 000
PLIE	*100 000*	100 000
CLAP éco	*13 000*	13 000
IDEES	*4 000*	4 000
Gayant Expo – subvention de fonctionnement	*200 000*	200 000 **
Gayant Expo – subvention d'équipement courant	*200 000*	200 000
Budget Loisiparc		
Commune de Brunémont – Accueil CLSH	*1000*	1 000

* 10 000 euros de subvention complémentaire pour une action spécifique : développement d'un outil de modélisation de la pollution atmosphérique sur le territoire de la CAD

** Subvention déjà votée par délibération du Conseil du 18.12.2015

Le versement des subventions en question est suspendu à :

- la souscription d'une convention entre l'organisme et la Communauté lorsque le montant de la subvention atteint 23 000 euros,
- en cas de renouvellement, l'exécution par les organismes concernés des dispositions des conventions précédemment souscrites au titre de l'exercice précédent.

Concernant Gayant Expo, il est précisé en outre conformément à l'article L2224-2 du CGCT que ces prises en charge sont justifiées par des exigences de service public et l'importance des investissements programmés.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'autoriser le versement des subventions selon les conditions sus définies,
- de confier au Président une délégation d'attribution lui permettant de souscrire directement les conventions nécessaires, adaptées à chacun des organismes.

Pour le versement de la subvention à l'ATMO, M. Martial VANDEWOESTYNE ne participe ni au débat ni au vote.

Pour le versement de la subvention à la Mission Bassin Minier, M. Lionel COURDAVAULT et M. Bruno VANDEVILLE ne participent ni au débat ni au vote.

Pour le versement de la subvention au Centre Historique Minier de LEWARDE, M. Christian POIRET, M. Alain SEGOND, M. Henri JARUGA, M. Alain WALLART, M. Daniel SELLIER et Mme Nadine MORTELETTE ne participent ni au débat ni au vote.

Pour le versement de la subvention à l'Orchestre de Douai, M. Alain SEGOND ne participe ni au débat ni au vote.

Pour le versement de la subvention au S3PI du Hainaut Cambrésis Douaisis, M. Martial VANDEWOESTYNE et M. Jean-Paul FONTAINE ne participent ni au débat ni au vote.

Pour le versement de la subvention à l'ANRT, M. Martial VANDEWOESTYNE ne participe ni au débat ni au vote.

Pour le versement de la subvention à la Mission Locale, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Alfred BOULAIN, M. Alain WALLART, M. Henri JARUGA, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Romuald SAENEN, M. Daniel SELLIER, M. Jean-Pierre STOBIECKI, Mme Cosette MARQUETTE, Mme Fatima LESPAGNOL, Mme Reine DEFRANCE, Mme Maryline LUCAS, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, Mme Marylise FENAIN, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER et Mme Nadine MORTELETTE ne participent ni au débat ni au vote.

Pour le versement de la subvention à Douaisis Initiative, M. Christian POIRET ne participe ni au débat ni au vote.

Pour le versement de la subvention à Douaisis Tourisme, M. Christian POIRET et M. Alain SEGOND ne participent ni au débat ni au vote.

Pour le versement de la subvention au P.L.I.E., M. Freddy KACZMAREK, M. Daniel SELLIER et M. Jean-Claude DHALLUIN ne participent ni au débat ni au vote.

Pour le versement de la subvention à IDEES, M. Gilles POULAIN ne participe ni au débat ni au vote.

Pour le versement de la subvention à Gayant Expo, M. Lionel COURDAVAULT, M. Alfred BOULAIN, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Dominique RICHARD, M. Didier TASSEL, M. Pascal GEORGE, Mme Marylise FENAIN, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, Mme Caroline SANCHEZ, Mme Fatima LESPAGNOL et Mme Marie-Pascale SALVINO ne participent ni au débat ni au vote.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 MARS 2016

25/03/2016 - 20

Date de la convocation : 18 Mars 2016. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 52. Pouvoirs : .7

Le vendredi 25 Mars 2016 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:
Mme Nadine MORTELETTE, M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, Mme Annie GOUPIL, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), M. Jean-Michel SZATNY (pouvoir à Mme Thérèse PARISSEAUX), Mme Avida OULAHCENE (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), M. Francis FUSTIN (pouvoir à Mme Monique PARENT), M. Christophe DUMONT (pouvoir à M. Henri JARUGA), Mme Johanne MASCLET (pouvoir à Mme Fatima LESPAGNOL), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Cosette MARQUETTE).

EXCUSÉS :
M. Jean-Luc DEVRESSE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, Mme Frédérique NORMAND, Directrice Voiries-Electricité, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

5 – Finances

5.10 – Fonds de concours aux communes – Année 2016 – Affectation (2 dossiers déposés)

Dans le cadre de l'adoption du budget 2016, la CAD a mis en place un fonds de concours communautaire destiné à accompagner les communes membres dans le financement d'opérations portant sur la mise en place d'équipements publics ou sur leur amélioration, conformément aux dispositions de l'article L5216-5.VI du code général des collectivités territoriales :

→ *« Afin de financer **la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement**, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté d'agglomération et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.*
Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours ».

Les crédits correspondants sont prévus au budget général 2016, comptes 020 657341 et 020 2041412.

Il convient d'instruire les propositions d'affectation de fonds de concours déposées par 2 communes membres : GOEULZIN et LECLUSE.

Le tableau joint en annexe présente ces propositions qui sont conformes à la réglementation sur les fonds de concours (notion d'équipement et d'immobilisation corporelle, en investissement et en fonctionnement).

Après adoption de ces propositions, la CAD passera avec chacune des communes concernées une convention qui fixe le montant et la destination du fonds de concours, les échéanciers de réalisation des opérations auxquelles se rattache le fonds de concours et les modalités de paiement du fonds de concours ; les conventions seront établies selon le modèle de la convention cadre de fonds de concours adoptée par le Conseil communautaire le 24 mai 2013.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :
- d'adopter les propositions d'affectation de fonds de concours figurant dans le document joint présentées par les communes de GOEULZIN et LECLUSE,
- de déléguer au Président le soin de souscrire directement la convention particulière de fonds de concours à établir avec chacune des communes, selon le modèle de la convention cadre de fonds de concours et les propositions d'affectation adoptées,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 MARS 2016

25/03/2016 - 21

Date de la convocation : 18 Mars 2016. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 52. Pouvoirs : .7

Le vendredi 25 Mars 2016 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:
Mme Nadine MORTELETTE, M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, Mme Annie GOUPIL, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), M. Jean-Michel SZATNY (pouvoir à Mme Thérèse PARISSEAUX), Mme Avida OULAHCENE (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), M. Francis FUSTIN (pouvoir à Mme Monique PARENT), M. Christophe DUMONT (pouvoir à M. Henri JARUGA), Mme Johanne MASCLET (pouvoir à Mme Fatima LESPAGNOL), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Cosette MARQUETTE).

EXCUSÉS :
M. Jean-Luc DEVRESSE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, Mme Frédérique NORMAND, Directrice Voiries-Electricité, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

5 – Finances

5.11 – Suppression de la régie de recettes pour la vente de jetons de lavage de vélo

Par délibérations en date du 6 janvier 2014 et du 13 février 2014, le Conseil Communautaire a décidé de créer une régie de recettes pour la vente de jetons de lavage de vélo.

Etant donné que la station de lavage de vélo fait régulièrement l'objet d'actes de vandalisme, il a été décidé de procéder à son démontage.

L'existence de la régie de recettes liée à cet équipement ne se justifiant plus, il convient de la supprimer.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- de procéder à la suppression de la régie de recettes pour la vente de jetons de lavage de vélo,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à prendre et signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 MARS 2016

25/03/2016 - 22

Date de la convocation : 18 Mars 2016. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 52. Pouvoirs : .7

Le vendredi 25 Mars 2016 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:
Mme Nadine MORTELETTE, M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, Mme Annie GOUPIL, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), M. Jean-Michel SZATNY (pouvoir à Mme Thérèse PARISSEAUX), Mme Avida OULAHCENE (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), M. Francis FUSTIN (pouvoir à Mme Monique PARENT), M. Christophe DUMONT (pouvoir à M. Henri JARUGA), Mme Johanne MASCLET (pouvoir à Mme Fatima LESPAGNOL), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Cosette MARQUETTE).

EXCUSÉS :
M. Jean-Luc DEVRESSE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, Mme Frédérique NORMAND, Directrice Voiries-Electricité, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

5 – Finances

5.12 – Majoration du seuil minimal de fonds de concours communautaire

Les communes de la CAD bénéficient de l'attribution de fonds de concours communautaires afin de financer des opérations d'investissement sur leur commune.

Le seuil minimal de ce fonds de concours, avait été porté à 12 000 euros par délibération du Conseil communautaire en date du 17 décembre 2010.

Afin de renforcer la solidarité financière vis-à-vis des communes ayant le montant le plus faible de fonds de concours et ainsi de réduire les écarts de reversements entre les communes de la CAD, il est proposé de porter ce seuil minimal à un montant de 20 000 euros.

Cette revalorisation concernera uniquement les communes ne disposant pas de parcs d'activités supérieurs à 50 hectares. Le coût supplémentaire par rapport à 2015 est de 146 063 euros.

Communes	Fonds de concours actuel	**Nouveau fonds de concours**	Ecart
ANHIERS	12 000,00	**20 000,00**	8 000
ARLEUX	15 000,00	**20 000,00**	5 000
AUBIGNY AU BAC	12 000,00	**20 000,00**	8 000
AUBY	397 905,00	**397 905,00**	
BRUNEMONT	12 000,00	**20 000,00**	8 000
BUGNICOURT	12 000,00	**20 000,00**	8 000
CANTIN	15 000,00	**20 000,00**	5 000
COURCHELETTES	42 935,00	**42 935,00**	
CUINCY	224 403,00	**224 403,00**	
DECHY	17 986,00	**17 986,00**	
DOUAI	836 259,00	**836 259,00**	
ERCHIN	12 000,00	**20 000,00**	8 000
ESQUERCHIN	12 000,00	**20 000,00**	8 000
ESTREES	12 000,00	**20 000,00**	8 000
FAUMONT	15 000,00	**20 000,00**	5 000
FECHAIN	25 955,00	**25 955,00**	
FERIN	12 000,00	**20 000,00**	8 000
FLERS EN ESCREBIEUX	108 156,00	**108 156,00**	
FLINES LES RACHES	36 625,00	**36 625,00**	
FRESSAIN	12 000,00	**20 000,00**	8 000
GOEULZIN	12 000,00	**20 000,00**	8 000
GUESNAIN	38 349,00	**38 349,00**	
HAMEL	12 000,00	**20 000,00**	8 000
LALLAING	15 000,00	**20 000,00**	5 000
LAMBRES LES DOUAI	135 057,00	**135 057,00**	
LAUWIN PLANQUE	12 000,00	**12 000,00**	
LECLUSE	12 000,00	**20 000,00**	8 000
MARCQ EN OSTREVENT	12 000,00	**20 000,00**	8 000
RACHES	18 937,00	**20 000,00**	1 063
RAIMBEAUCOURT	15 000,00	**20 000,00**	5 000
ROOST WARENDIN	28 048,00	**28 048,00**	
ROUCOURT	12 000,00	**20 000,00**	8 000
SIN LE NOBLE	164 016,00	**164 016,00**	
VILLERS AU TERTRE	12 000,00	**20 000,00**	8 000
WAZIERS	130 557,00	**130 557,00**	
TOTAL	2 472 188.00	**2 618 251.00**	146 063

Ainsi, il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- de porter la dotation minimale en fonds de concours communautaires à 20 000 euros pour les communes n'ayant pas de parcs d'activités supérieurs à 50 hectares,
- et d'adopter les montants qui figurent dans le tableau présenté ci-dessus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 MARS 2016

25/03/2016 - 23

Date de la convocation : 18 Mars 2016. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 49. Pouvoirs : .7

Le vendredi 25 Mars 2016 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:
Mme Nadine MORTELETTE, M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, Mme Reine DEFRANCE, Mme Annie GOUPIL, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, Mme Cosette MARQUETTE, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), M. Jean-Michel SZATNY (pouvoir à Mme Thérèse PARISSEAUX), Mme Avida OULAHCENE (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), M. Francis FUSTIN (pouvoir à Mme Monique PARENT), M. Christophe DUMONT (pouvoir à M. Henri JARUGA), Mme Johanne MASCLET (pouvoir à Mme Fatima LESPAGNOL), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Cosette MARQUETTE).

EXCUSÉS :
M. Jean-Luc DEVRESSE, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Pascal GEORGE, M. Dominique RICHARD.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, Mme Frédérique NORMAND, Directrice Voiries-Electricité, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

6 – Habitat

6.1 – Programme local de l'habitat (PLH) – Modification de l'arrêt du projet suite aux avis des Personnes Publiques Associées

La Communauté d'Agglomération du Douaisis poursuit l'élaboration de son 2ème Programme Local de l'Habitat (PLH 2016 – 2021).
Par délibération du Conseil Communautaire du 04 févier 2011, la CAD a décidé d'engager la procédure de révision de son Programme Local de l'Habitat.

L'arrêt de projet du PLH adopté à l'issu du Conseil Communautaire du 16 octobre 2015 a été communiqué pour avis aux communes membres et personnes morales associées qui disposent d'un délai de deux mois pour faire connaitre leur avis conformément à l'article L302-2 du CCH. L'avis des communes n'ayant pas délibéré en conseil municipal dans les 2 mois est réputé favorable.

Sur les 14 communes ayant délibéré en conseil municipal dans les délais impartis, 13 avis favorables ont été émis dont 2 avec observations, ainsi qu'un avis défavorable. 4 avis émanant des personnes publiques associées à l'élaboration du PLH ont été reçus. Au vu des avis exprimés, des modifications ont été apportées au projet.

L'arrêt de projet a également évolué, suite à la parution du décret n°2015-1906 du 30 décembre 2015 modifiant l'application de l'article 55 de la loi SRU. En effet, celui-ci met fin à l'exemption de pénalités pour les communes comportant moins de 20% de logement locatif social, et appartenant à un bassin en décroissance démographique de moins de 2%.

Enfin, la règlementation relative à la production d'une offre de logement locatif social dans les quartiers en politique de la ville a changé. De ce fait, la territorialisation des objectifs de production et leur ventilation par type d'offre ont également été redéfinies, suite aux remarques de l'Etat.

Par conséquent, ces éléments génèrent des modifications d'une part de la territorialisation de l'offre nouvelle sur la durée du PLH. D'autre part, le document d'orientations et du programme d'action ont été amendés, de manière à intégrer les observations des Personnes Publiques Associées à l'élaboration du document.

Après transmission de l'arrêt de projet au Préfet de Région, le Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement est alors saisi pour rendre un avis. En cas d'avis favorable sans demande de modification, le Conseil Communautaire sera invité à adopter définitivement le PLH qui sera exécutoire deux mois plus tard. En cas d'avis défavorable ou de réserves émises par le Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement sur le projet de programme local de l'habitat, le représentant de l'Etat peut adresser, dans un délai d'un mois suivant cet avis, des demandes motivées de modifications à l'établissement public de coopération intercommunale, qui en délibère.

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 04 févier 2011,
Vu le Code de la Construction et de l'Habitation, et notamment ses articles L.302-1 à L.302-9-2,
Vu la loi n°91-662 d'orientation pour la ville du 13 juillet 1991,
Vu la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage,
Vu la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 dite de Solidarité et de Renouvellement Urbain,
Vu la loi n°2003-710 du 1er août 2003 relative à l'orientation et à la programmation pour la ville et la rénovation urbaine,
Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu la loi n°2006-872 du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement,
Vu la loi n°2007-290 du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable et diverses mesures en faveur de la cohésion sociale,
Vu la loi n°2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion,
Vu la loi n°2014-366 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme rénové,
Vu le décret n° 2015-1906 du 30 décembre 2015 modifiant l'article 55 de la loi SRU en redéfinissant la « décroissance démographique » qui assurait l'exemption au dispositif : Au III de l'article R. 302-14, les mots « est inférieure à la population » sont remplacés par les mots « est inférieure d'au moins 2 % à la population»,
Vu le comité interministériel à l'égalité et à la citoyenneté du 26 octobre 2015,

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'approuver les modifications apportées à l'ensemble de l'arrêt de projet,
- d'autoriser le Président à soumettre pour avis ce projet à l'Etat,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer l'exécution de ces décisions.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMES (2 abstentions).

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 MARS 2016

25/03/2016 - 24

Date de la convocation : 18 Mars 2016. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 47. Pouvoirs : .6

Le vendredi 25 Mars 2016 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:
Mme Nadine MORTELETTE, M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, Mme Reine DEFRANCE, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, Mme Cosette MARQUETTE, M. Henri JARUGA, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), M. Jean-Michel SZATNY (pouvoir à Mme Thérèse PARISSEAUX), Mme Avida OULAHCENE (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), M. Francis FUSTIN (pouvoir à Mme Monique PARENT), M. Christophe DUMONT (pouvoir à M. Henri JARUGA), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Cosette MARQUETTE).

EXCUSÉS :
M. Jean-Luc DEVRESSE, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Pascal GEORGE, M. Dominique RICHARD, Mme Annie GOUPIL, Mme Fatima LESPAGNOL, Mme Johanne MASCLET.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, Mme Frédérique NORMAND, Directrice Voiries-Electricité, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

7 – Cohésion sociale

7.1 – Programmation Contrat de Ville 2016

Depuis sa création en 2002, La Communauté d'Agglomération du Douaisis (CAD), exerce la compétence Politique de la Ville. Elle pilote, sur son territoire et en lien avec l'Etat, la mise en place, le suivi et l'évaluation des dispositifs dits «Politique de la Ville» qui participent à une meilleure cohésion sociale entre les populations, les quartiers et les villes du territoire.

A partir du 1er janvier 2015, la Communauté d'Agglomération du Douaisis ne compte plus que 7 communes en géographie prioritaire : Auby, Cuincy, Douai, Flers en Escrebieux, Roost-Warendin, Sin le Noble, et Waziers.

Ces 7 communes sont maintenues en Politique de la Ville contre 9 communes sortantes, soit une population prioritaire totale de 17 501 habitants (contre 70 000 habitants dans le cadre du CUCS).

La nouvelle géographie prioritaire « politique de la ville » se réduit à 9 zones intercommunales ou communales qui se répartissent de la manière suivante :
- La zone de Dorignies – Pont de la Deûle (Douai – Flers en Escrebieux);
- La zone de Belleforière – Asturies (Auby – Roost Warendin);
- La zone de la Clochette – Notre Dame – Bivouac (Douai, Waziers, Sin le Noble);
- La zone des Epis (Sin le Noble);
- La zone du Haut Terroir – Le Vivier (Waziers);
- La zone Auby Centre ;
- La zone du Faubourg de Béthune (Douai-Cuincy);
- La zone de Résidence Gayant (Douai);
- La zone de Frais Marais – Haut Terroir (Douai – Waziers).

Neuf communes sont sortantes de la géographie prioritaire en 2015 :
- La commune de Dechy,
- La commune de Guesnain,
- La commune de Lallaing,
- Les 6 communes de la vallée de la Sensée : Arleux, Aubigny au Bac, Brunémont, Féchain, Hamel et Lécluse.

Il existe également des quartiers qui étaient éligibles dans l'ancienne géographie prioritaire et qui ne le sont plus, même si la commune demeure en géographie prioritaire.

Le Projet Territorial de Développement Social de la Communauté d'Agglomération du Douaisis se décline en trois volets complémentaires :
- Les fondamentaux du projet,
- Les conditions de réussite,
- Les quatre axes stratégiques du projet qui se déclinent en sous objectifs opérationnels.

Ce projet est formalisé sous la forme d'un document d'orientations stratégiques qui constitue le cadre de référence de l'ensemble des actions qui seront soutenues sur le territoire de l'agglomération au service de la cohésion sociale.

Le Projet Territorial de Développement Social de la Communauté d'Agglomération du Douaisis se décline en quatre axes :

- Axe I - L'accompagnement vers l'emploi et le développement économique, priorités pour le territoire,

- Axe II - Le renouvellement urbain et le cadre de vie au service d'une meilleure attractivité des quartiers,
- Axe III - La cohésion sociale, levier du développement territorial,
- Axe IV - Les valeurs de la République et la citoyenneté.

Chaque année, suite à un appel à projet, des actions portées par des associations ou des collectivités sont proposées par l'intercommunalité et à l'Etat pour élaborer ensemble une programmation complète sur les objectifs du Projet Territorial de Développement Social.

Calendrier 2016 de l'appel à projet :

- 13 octobre 2015 : Réunion d'information à l'ensemble des associations et des communes : présentation des modalités de l'appel à projets 2016
- 15 octobre 2015 : Lancement de l'appel à projets / mise en ligne sur le site internet de la CAD
- 7 décembre 2015 : Date limite de dépôt des dossiers de demande de subvention à la CAD.
-18 janvier 2016: Commission cohésion sociale. Elle propose un premier projet de programmation qui sera remis aux services de l'Etat.
- 1er février 2016 : Comité d'instruction réunissant les services de l'Etat, de la Région, du Département et de la CAD
- 18 Mars 2016 : Comité de validation politique de la Programmation Contrat de Ville 2016 sous la présidence de Mme ELIZEON Préfète déléguée à l'Egalité des Chances et du Président de la CAD. Ce comité valide la programmation 2016 et sa répartition financière.

La programmation 2016 est ainsi construite en fonction :
1- d'une juste répartition des crédits spécifiques Etat à hauteur de 820 00€ entre les dispositifs DRE (Dispositif de Réussite Educative), VVV (Ville Vie Vacances) et Contrat de Ville
2- d'une répartition entre les 4 axes prioritaires du Projet Territorial de Développement Social
3- d'une priorisation et d'une répartition en fonction des compétences de chacun

Il est proposé la validation de la programmation suivante :

Axe 1 : L'accompagnement vers l'emploi et le développement économique

1--Action « Entreprises citoyennes » - CAD – action reconduite

Objectifs :

-Faire découvrir l'entreprise de proximité aux demandeurs d'emploi et établir de nouveaux liens entre habitants et acteurs des quartiers afin de les impliquer dans des actions citoyennes et locales avec l'entreprise de proximité.
-Identifier et constituer un réseau local d'entreprises citoyennes, investies pour l'insertion professionnelle, dans une plus-value sociale ou environnementale locale ou dans une action ou mécénat local.
-Valoriser et promouvoir les actions et initiatives citoyennes des entreprises et des acteurs

-Mobiliser 30 entreprises potentiellement citoyennes sur la base des critères retenus avec trois approches, dont 10 de moins de salariés :
- Insertion professionnelle et immersion jeunes et publics RSA
- Développement durable
- ESS Ancrage local et Essaimage
-Trophée annuel douaisien Entreprises citoyennes avec la participation des acteurs locaux et d'acteurs de proximité
-Recréer un lien entre des entreprises citoyennes et les jeunes ou habitants des quartiers,
-Promouvoir le parrainage de demandeurs d'emploi, l'immersion en entreprise et l'essaimage de création ou d'entreprises via les acteurs existants ou à mobiliser sur le territoire (ML, associations….)

Le coût global est de :	8 500,00 €
La participation de la CAD est de :	**4 250,00 €**
L'État subventionne cette action à hauteur de :	4 250,00 €

2--Action « Ensemble vers l'emploi » - Entrepreneurs et Développement – action reconduite

Objectifs :
Accompagner, lever les freins sociaux et personnels, développer l'estime de soi, prendre confiance en soi en vue d'une intégration professionnelle par un coaching individualisé.

Le coût global est de :	35 349,00 €
La participation de la CAD est de :	**8 837,00 €**
Autres financements :	17 675,00 €
L'État subventionne cette action à hauteur de :	8 837,00 €

3--Action « I.D.E.F.I » - CORIF –action reconduite

Objectifs :
L'action consiste à accompagner des femmes éloignées de l'emploi (soit qu'elles n'aient jamais ou peu travaillé, soit qu'elles ne s'autorisent pas ou plus la projection vers l'emploi), habitant dans les quartiers prioritaires du territoire de la CAD, au chômage ou inactives, pour leur permettre :
- de prendre conscience de leurs atouts, identifier leurs freins, renforcer leur sentiment d'efficacité personnelle
- d'élargir leurs choix professionnels
- de se positionner sur une formation ou des opportunités d'emploi

Le coût global est de :	10 000,00 €
La participation de la CAD est de :	**5 000,00 €**
L'État subventionne cette action à hauteur de :	5 000,00 €

4--Action « Journée pour l'entreprenariat au féminin » - BGE – nouvelle action

Objectifs :

Il s'agit d'une action qui vise à susciter et développer l'initiative des publics en difficulté en quartiers prioritaires et plus particulièrement chez le public féminin en organisant une demi-journée d'échanges entre acteurs, créatrices d'entreprise, Entrepreneuses à l'Essai. Nous organiserons également des ateliers thématiques ou des présentations d'outils adaptés pour lever les freins. Puis, pour poursuivre la dynamique de cet évènement, nous organiserons des permanences dans les quartiers pour permettre aux femmes intéressées de rencontrer un professionnel afin de commencer à formaliser leur idée, dans leur quartier, dans une logique de proximité.

Le coût global est de :	7 258,00 €
La participation de la CAD est de :	**1 452,00 €**
L'État subventionne cette action à hauteur de :	5 806,00 €

5--Action « Création solidaire » - MAILLAGE - action nouvelle

Objectifs :
L'action Création Solidaire vise à sensibiliser, repérer et accompagner les futurs acteurs du territoire à l'initiative en Économie Sociale et Solidaire. Les potentialités de développement économique, les capacités à engendrer des projets innovants et répondant à des besoins non couverts sont souvent méconnus des publics.

Il s'agit d'aller à la rencontre des habitants :
- en organisant et en participant aux réunions, qui portent un message de démocratisation de l'entrepreneuriat et du droit à l'initiative, en mobilisant des outils adaptés pour ces interventions
- en maillant le territoire avec des structures qui repèrent les talents et envies potentiels,
- en proposant, au plus proche des habitants, des rendez-vous d'accueil-orientation,
- en accompagnant les porteurs de projet dans le montage, la création, le développement de leurs projets d'ESS.

Le coût global est de :	44 580,00 €
La participation de la CAD est de :	**4 000,00 €**
Autres financements :	36 580,00 €
L'État subventionne cette action à hauteur de :	4 000,00 €

6--Action « Un permis pour l'avenir » - APSR- action reconduite

Objectifs :
Cette action vise à faire adhérer les personnes se trouvant en parcours d'insertion sociale et professionnelle à la nécessité d'adopter un comportement citoyen en mettant en évidence l'utilité du respect des règles.
Elle introduit une formation au code puis au permis de conduire par le biais de la sécurité routière en mettant en place une pédagogie adaptée et un accompagnement individualisé renforcé visant à mettre l'élève en situation de réussite tout en évitant les abandons en cours de formation.
L'accompagnement individuel permet de travailler sur les freins psycho-sociaux, par exemple la confiance en eux, l'affirmation de leur personnalité ainsi que leurs capacités d'analyse et de décision.
Il contribue également à la recherche d'aides financières en rapport avec la capacité de financement de chaque élève.

Le coût global est de :	109 030,00 €
La participation de la CAD est de :	**16 000,00 €**
Autres financements :	77 030,00 €
L'État subventionne cette action à hauteur de :	16 000,00 €

7--Action « Les soins à l'image facteurs de redynamisation vers l'emploi » - REFLETS DE FEMMES- action nouvelle

Objectifs :
Recevoir les femmes dans un espace convivial pour un entretien déterminant leurs besoins, afin d'apporter des soins de coiffure et d'esthétique, de conseils en image, afin qu'elles restaurent la confiance en soi même, et abordent les formations et les entretiens d'embauche en toute confiance. L'objectif primordial étant toujours de diminuer suffisamment les freins liés à la personne qui empêchent l'accès au marché du travail.

Le coût global est de :	125 152,00 €
La participation de la CAD est de :	**25 000,00 €**
Autres financements :	75 152,00 €
L'État subventionne cette action à hauteur de :	25 000,00 €

8--Action « Parcours découverte : Un premier pas vers le monde professionnel » - PLANETES SCIENCES- action nouvelle

Objectifs :

Les parcours découvertes consiste à initier avec les structures jeunesse de la CAD (LALP et mission locale) des projets d'éducation à la technologie sur 5 demi-journées avec un public 13- 25 ans autour de 4 thématiques : l'habitat, les énergies, la robotique et le numérique.
Chaque projet est décomposé en deux temps.
- un atelier scientifique et technique
- une visite d'entreprise et/ou rencontre d'un professionnel.

Cette dimension « professionnelle » se fera en partenariat avec des entreprises, des centres de formation ou encore le FABLAB de l'école des Mines de Douai.

Le coût global est de :	15 100,00 €
La participation de la CAD est de :	**3 020,00 €**
L'État subventionne cette action à hauteur de :	12 080,00 €

9--Action « Pistes» - CCCO- action reconduite

Objectifs :
Il s'agit de permettre à 12 demandeurs d'emploi du Douaisis :
-de trouver leur voie en expérimentant des immersions professionnelles
-d'acquérir des compétences dans les métiers du bâtiment
-d'accéder à un logement qui a été rénové au préalable
-de se préparer à l'emploi en validant la capacité à réaliser des tâches innovantes et à s'intégrer dans une équipe de travail
-de valider un métier dans le domaine du bâtiment.

Cette action permet aux personnes d'acquérir une expérience professionnelle dans le bâtiment. De plus, le coordonnateur socio-économique pourra mettre en place un parcours formation/emploi avec chacun d'entre eux.

Le coût global est de :	198 976,00 €
La participation de la CAD est de :	**15 494,00 €**
Autres financements :	167 988,00€
L'État subventionne cette action à hauteur de :	15 494,00 €

Sur l'axe accompagnement vers l'emploi et le développement économique, 9 actions communautaires sont proposées pour un coût total des actions à hauteur de 553 945€ avec une participation de **la CAD d'un montant de 83 053€** et de 96 467€ de subvention Etat.

Axe 2 : le renouvellement urbain et le cadre de vie

10--Action « Auto-Réhabilitation Accompagnée sur la CAD» - LES COMPAGNONS BATISSEURS- action nouvelle

Objectifs :

L'auto-réhabilitation accompagnée est une démarche reconnue pour lutter contre le mal-logement et la précarité énergétique qui permet aux habitants de se réapproprier individuellement et collectivement les fondamentaux du « savoir habiter ».
Elle consiste à permettre la réhabilitation de logements par leurs habitants, tout en garantissant la réalisation de travaux de qualité par un accompagnement technique, en favorisant les apprentissages, l'appropriation du logement et la création de liens, ainsi que l'amélioration des conditions de logement.

L'action permettra :

• L'accompagnement des locataires orientés par les services sociaux dans la définition de leur projet d'ARA, autonomie progressive dans la réalisation de leurs travaux d'ARA
• La réalisation de 5 chantiers d'auto-réhabilitation accompagnée,
• Des conseils techniques et mises à disposition de matériaux et prêt d'outillage
• Une entraide et mixité dans la réalisation des travaux : Accompagner les familles dans l'organisation des chantiers d'entraide et de solidarité,
• Le maintien dans son logement : Aide à l'entretien, la remise en état, l'amélioration des logements et espaces communs.
• La pose de kit énergie systématique avec sensibilisation à la précarité énergétique (éco-gestes, comportements énergivores, économies d'eau, etc.)

Le coût global est de :	38 300,00 €
La participation de la CAD est de :	**8 500,00 €**
Autres financements :	21 300,00 €
L'État subventionne cette action à hauteur de :	8 500,00 €

Sur l'axe renouvellement urbain et le cadre de vie, 1 action communautaire est proposée pour un coût total à hauteur de 38 300 € avec une participation de ***la CAD d'un montant de 8 500 €*** *et de 8 500 € de subvention Etat.*

Axe 3 : La cohésion sociale, levier du développement territorial

11--Action « Un tremplin pour l'avenir» - EPISOL - action reconduite

Objectifs :

Notre public est composé de personnes en situation vulnérable, habitant en quartier prioritaire ou en quartier en veille. Notre action porte l'amélioration des modes de vie sains à destination d'un public fragilisé par une démarche globale. Différents ateliers mensuels pour mener une sensibilisation sur l'importance de favoriser un mieux-être et ainsi protéger la santé du public ciblé.
- Ateliers de réalisation concrète de repas et échanges: 2 fois par mois
- Atelier autour de la nutrition : apport théorique 1 fois par mois
- Atelier Marche Nordique de Mars à septembre soit 2 fois par mois
- 2 visites extérieures/an : découverte d'un centre social qui propose de l'activité physique ou club de randonnées + participation à un événement du territoire autour de la Santé ou visite d'un producteur local (comparaitre les prix…).
- 4 jours de formation autour de l'équilibre alimentaire et petits budgets seront proposés en avril 2016 à destination des bénévoles vulnérables et des salariés, animés par une diététicienne de l'institut pasteur
- Ateliers finances et pédagogie 1x par mois : accompagnement et lien avec relation banque et frais d'intérêt. Ces différents temps de rencontre tendent à permettre aux personnes de retrouver le plaisir de manger et de se préparer à manger, d' apprendre à réaliser des recettes rapides, faciles et économiques et à s'organiser pour le faire, de prendre conscience que l'on peut bien manger avec un petit budget et de se rendre compte de ses connaissances et savoir-faire et les partager avec les autres personnes. Enfin, Pouvoir rencontrer et échanger avec d'autres personnes permettent aussi de tisser des liens sociaux !

Le coût global est de :	30 066,00 €
La participation de la CAD est de :	**6 000,00 €**
Autres financements :	18 066,00 €
L'État subventionne cette action à hauteur de :	6 000,00 €

12--Action « Je m'exprime, je m'affirme» - DOUAISIS SANTE POUR TOUS- action reconduite

Objectifs :

L'action « Je m'exprime Je m'affirme » a pour objectif de lever les freins en matière de mobilité pour lutter contre l'isolement, favoriser le désenclavement des quartiers et permettre l'accès aux soins et à la communauté. Pour ce faire, une psychologue animera un atelier de 8 séances autour de l'expression, de la reprise de confiance en soi et de l'affirmation de soi. Un support de « création » pourra être utilisé (exemple : la photo, la musique, l'écriture).
Durant ces ateliers la psychologue sera amenée à travailler sur les freins en matière de mobilité psychique et au travers d'exercices pourra amener les personnes à mieux s'affirmer (Défis, jeux de rôle,…). En parallèle un travail sur la diminution du niveau d'anxiété sociale sera aussi mené au travers d'exercices spécifiques (restructuration cognitive, techniques de gestion du stress,..)

Durant ces 8 séances, les échanges avec les participants sur la santé mentale pourront aussi permettre à la psychologue de repérer les problématiques individuelles et de pouvoir orienter vers les dispositifs de droits communs existants.

Le coût global est de :	21 392,00 €
La participation de la CAD est de :	**10 391,00 €**
Autres financements :	610,00 €
L'État subventionne cette action à hauteur de :	10 391,00 €

13--Action « Espace d'accueil, d'écoute et d'orientation psychologique » - DOUAISIS SANTE POUR TOUS - action reconduite

Objectifs :

Cet espace d'accueil d'écoute et d'orientation psychologique est un lieu où des personnes en situation difficile peuvent rencontrer un psychologue. L'action prévoit d'apporter un soutien ou un accompagnement sur des difficultés génératrices de souffrance psychique telles que les troubles de l'affirmation de soi, la gestion du stress, les problèmes relationnels ou la clarification du projet de vie. Il peut s'agir également de rencontres afin de préciser les difficultés et ainsi orienter la personne vers le dispositif le plus adapté.
Les rencontres se déroulent dans des structures de proximité. Le public est accueilli individuellement sous forme de rendez-vous. Le nombre de rencontre est en moyenne de 3 par personne.
Les outils utilisés par le psychologue peuvent être la relaxation dynamique, l'écoute active, l'identification et l'ajustement des modes communicationnels etc…

Le coût global est de :	16 726,00 €
La participation de la CAD est de :	**8 117,00 €**
Autres financements :	491,00 €
L'État subventionne cette action à hauteur de :	8 118,00 €

14--Action « La santé des femmes» - ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS DE SANTE DU FBG DE BETHUNE A DOUAI- action nouvelle

Objectifs :

Afin de contribuer à l'égalité homme-femme face à la santé, l'action va permettre de mettre en œuvre des actions collectives auprès des femmes en vulnérabilité sociale dans le quartier (isolées, issues de l'immigration). Ces actions seront menées lors de 3 phases « sensibles » chez la femme : contraception, grossesses, ménopause.
- actions collectives sur la santé gynécologique des femmes menées par des sages-femmes
- actions collectives de prévention cardiovasculaire des femmes menées par des pharmaciens, diététiciens et masseurs kinésithérapeutes

Le coût global est de :	9 750,00 €
La participation de la CAD est de :	**4 875,00 €**
L'État subventionne cette action à hauteur de :	4 875,00 €

15--Action « Accès au dépistages et aux soins spécialisés des populations vulnérables en santé » - CHR DE DOUAI- action reconduite

Objectifs :

Le Centre Hospitalier de Douai souhaite apporter des compétences médicales et paramédicales aux actions de dépistage et d'éducation à la santé menées dans les quartiers prioritaires.
Il souhaite proposer aux patients et à leurs médecins traitants de mettre en place des circuits courts d'accès aux médecins spécialistes de l'Hôpital pour les populations vulnérables afin de favoriser l'accès au secteur 1 (pas de dépassement d'honoraires) et des délais d'accès aux consultations très courts.

Le coût global est de :	36 145,00 €
La participation de la CAD est de :	**18 072,00 €**
L'État subventionne cette action à hauteur de :	18 073,00 €

16--Action Sport sur et avant ordonnance » - Association PROFESSION SPORT 59

Objectifs :

Il s'agit de mettre en place en collaboration avec les Professionnels du Sport et de la Santé différents créneaux d'activités physiques et sportives adaptées tout au long de la semaine pour accueillir différents publics :
- Public adulte souffrant d'une pathologie particulière : obésité, diabète de type II, hypertension artérielle, maladies cardiovasculaires, cancers du sein et colorectal en rémission depuis 6 mois,
- Public enfant souffrant d'obésité, surpoids, d'asthme… dont la pratique d'activité physique et sportive doit être accompagnée et adaptée
- Public des quartiers prioritaires présentant des caractéristiques de « malades en devenir » et qui ont besoin de (re)trouver une vie active à travers la pratique d'activités physiques et sportives.

Le coût global est de :	24 000,00 €
La participation de la CAD est de :	**6 000,00 €**
Autres financements :	12 000,00 €
L'État subventionne cette action à hauteur de :	6 750,00 €

17--Action « Psychologue de rue : une action de proximité » - LA BOUEE DES JEUNES - action reconduite

Objectifs :

La spécificité de l'action repose sur la présence du psychologue de rue au sein même des quartiers, entrant en contact avec le public par le biais du travail de rue, à des temps différents (journées, soirées). L'objectif général de l'action vise à prévenir et prendre en compte la souffrance psychologique des jeunes en difficulté par :
• Un travail d'accueil, d'écoute de soutien psychologique par le biais de prise en charge individuelle et de mise en place d'actions collectives.

• Une orientation par des accompagnements spécifiques vers des services de soins adaptés.
• Un travail en réseau avec les partenaires afin d'améliorer la qualité des accompagnements et de proposer un éclairage sur les questions de la santé mentale.

Le coût global est de :	69 140,00 €
La participation de la CAD est de :	**20 000,00 €**
Autres financements :	29 140,00 €
L'État subventionne cette action à hauteur de :	20 000,00 €

18--Action « Atelier Santé Ville » - PLATEFORME SANTE DU DOUAISIS - action nouvelle

Objectifs :

L'objectif principal de l'Atelier Santé Ville est de réduire les inégalités sociales de santé par la coordination, la programmation d'actions sur le territoire et l'ingénierie de projets. Ce dispositif est dédié à la promotion de la santé en facilitant l'accès aux soins et aux équipements de santé. Il s'articule en cohérence avec les priorités du Contrat de Ville du territoire, du Programme Régional de Santé, du Plan Local de Prévention de l'A.R.S et du diagnostic territorial de l'A.S.V.
L'A.S.V coordonne les actions des opérateurs, par du soutien méthodologique et opérationnel pour la mise en œuvre d'actions dans les structures de proximité. Il détermine un programme d'actions adaptées aux besoins des habitants et en concertation avec les partenaires institutionnels et locaux.

Le coût global est de :	58 709,00 €
La participation de la CAD est de :	**14 677,00 €**
Autres financements :	29 355,00 €
L'État subventionne cette action à hauteur de :	14 677,00 €

19--Action « L'équilibre est dans l'assiette » - ACLIA - action nouvelle

Objectifs :

Cette action a pour objectif d'améliorer l'état de santé et le bien être de nos adhérents et se déroulera de la manière suivante :
Ateliers pratiques :
Un atelier cuisine animé par une diététicienne un mercredi par mois après midi de 14h à 16h dans les locaux de la plateforme santé Douaisis.
Un autre atelier cuisine sera animé par un chef cuisinier bénévole et administrateur au sein de notre association, cet atelier sera un moment d'échange et de partage des recettes de cuisine d'ici et d'ailleurs.

Ateliers théoriques :
-1 atelier/mois animé par une diététicienne au sein de la boutique solidaire de 14h à 15h30
-2 ateliers l'année avec l'intervention d'une conseillère en économie sociale et familiale autour de la gestion du budget familial (étudiantes bénévoles)
-1 réunion d'information animée chaque mois par un médecin spécialiste de l'hôpital de Douai (dates définies selon la disponibilité des médecins)

Le coût global est de :	10 691,00 €
La participation de la CAD est de :	**4 500,00 €**
Autres financements :	1 691,00 €
L'État subventionne cette action à hauteur de :	4 500,00 €

20--Action « Ateliers-débats - Mangeurs » - CAD - action nouvelle

Objectifs :

Cette action vise à inspirer les habitants des quartiers règlementaires et les acteurs du système alimentaire local sur les solutions à mettre en œuvre pour leur faciliter l'accès à une alimentation saine et durable. A partir d'ateliers-débats, mêlant expériences sensibles et prises de parole, les participants aux espaces de dialogues existants mobilisés dans cette action (ex : structures de proximité, dont le Centre social de Dorignies) seront invités à porter un regard nouveau sur l'alimentation, à faire le point sur leurs pratiques alimentaires et à imaginer les conditions à réunir pour « bien manger ».

Le coût global est de :	8 105,00 €
La participation de la CAD est de :	**4 053,00 €**
L'État subventionne cette action à hauteur de :	4 052,00 €

21--Action « rendre les produits Bio locaux accessibles à tous dans le Douaisis » - GABNOR - action nouvelle

Objectifs :

-Rendre les produits biologiques plus accessibles au public cible, en cherchant à réduire les freins économiques à la consommation Bio, mais également les freins culturels et psycho-sociaux qui existent que ce soit auprès des familles ou des professionnels.
-Combinaison de plusieurs types d'actions :
→Mai : communication et mobilisation des bénéficiaires et des animateurs des centres sociaux.
→Juin : participation au forum santé de l'Association des Centres Sociaux de Douai consacré à l'alimentation. Promotion de l'action panier bio accessibles + organisation d'une session de formation à destination des professionnels du social et de l'animation
→Juillet- Août : 3 visites de fermes seront organisées pour le grand public afin de découvrir les particularités de l'agriculture biologique du Douaisis.
→Septembre : Lancement des paniers bio accessibles cofinancés pour moitié par un ticket modérateur.
→Septembre – octobre : organisation d'ateliers culinaires réguliers par les centres sociaux pour l'utilisation des produits issus des paniers bio accessibles.
→Novembre – décembre : session d'approfondissement des connaissances avec l'intervention d'une diététicienne + validation des acquis et évaluation partagée du dispositif.

Le coût global est de :	27 650,00 €
La participation de la CAD est de :	**13 825,00 €**
L'État subventionne cette action à hauteur de :	13 825,00 €

22--Action « Bien vieillir et Acteur de sa vie dans son Quartier » - CLIC de l'arrondissement de DOUAI - action nouvelle

Objectifs :

Ce projet consiste en la réalisation d'un cycle de 8 ateliers collectifs d'information et de prévention autour du Bien Vieillir en direction des Séniors et/ou de leurs aidants familiaux.
Les Personnes agées visées et leurs aidants familiaux présentent notamment des critères de fragilité liés à l'âge, au veuvage, à l'isolement, la précarité nécessitant un accompagnement dans la réalisation de leurs démarches administratives d'accès aux droits, prise de rendez-vous (par peur de la complexité administrative entre autre). Elles sont également difficilement mobilisables sur un dispositif de type ASPAS à réunir pour « bien manger ».

Le coût global est de :	9 196,00 €
La participation de la CAD est de :	**2 299,00 €**
Autres financements :	4 598,00 €
L'État subventionne cette action à hauteur de :	2 299,00 €

23--Action « Développer les actions en faveur d'une alimentation équilibrée et de consommation des produits locaux » - DOUAISIS PASSERELLE - action reconduite

Objectifs :

Nous continuons l'action entamée en 2015 dans le cadre de l'Atelier Cuisine à développer encore plus la notion budgétaire, la notion de l'équilibre alimentaire. Ainsi donner du temps pour lire les étiquettes, les comprendre et choisir en comparatif le produit le mieux équilibré. Notre projet est de sensibiliser les usagers au problème du repas équilibré à partager en famille. D'autre part, les ateliers d'information seront des temps de formation et d'échange qui nécessiteront la présence d'intervenants expérimentés et des bénévoles formés.

Rechercher avec l'aide d'une diététicienne les produits les mieux équilibrés dont un partenariat est engagé avec des producteurs locaux et pour mettre en place une centrale d'achat. Les bénévoles et les usagers seront partie prenante de cette démarche qui sera contractualisée au titre de la recherche d'un meilleur équilibre alimentaire profitable à la santé.

Le coût global est de :	16 500,00 €
La participation de la CAD est de :	**7 000,00 €**
Autres financements :	2 500,00 €
L'État subventionne cette action à hauteur de :	7 000,00 €

24--Action « Point Info Famille du Douaisis » - ARLEQUIN - action reconduite

Objectifs :

Le Point Info Famille est un lieu d'accueil, d'information et d'orientation des familles sur tous les domaines de la vie courante (dispositifs les concernant), de la petite enfance à la prise en charge de la personne âgée. Il allie plusieurs modes d'intervention : des permanences d'accueil téléphonique et des permanences d'accueil physique, avec ou sans rendez-vous, dans des locaux mis à disposition par des partenaires du territoire. Il propose des animations collectives d'accès aux droits.
Ce dispositif a également reçu l'appellation « maison pour les familles », concernant spécifiquement l'information et l'orientation sur les dispositifs parentalité.

Le coût global est de :	105 055,00 €
La participation de la CAD est de :	**8 000,00 €**
Autres financements :	89 055,00 €
L'État subventionne cette action à hauteur de :	8 000,00 €

Sur l'axe cohésion sociale, levier du développement territorial, 14 actions communautaires sont proposées pour un coût total des actions à hauteur de 443 125€ avec une participation de ***la CAD d'un montant de 127 809€*** *et de 127 810€ de subvention Etat.*

Axe 4 : Les Valeurs de la République et de la Citoyenneté

25--Action « Faciliter l'accès aux droits et lutter contre les effets des discriminations» - AMMN - action nouvelle

Objectifs :

Il s'agit donc de répondre aux demandes, d'informer et d'accompagner dans leurs démarches les personnes issues des QPV dans l'ensemble de leurs démarches liées à leur vie quotidienne et l'accès aux droits sociaux et juridiques. Nos permanences sont assurées par des professionnels et répondent en particulier à des besoins identifiés chez des personnes isolées, qui éprouve des difficultés à faire valoir leurs droits.
La part la plus représentative est celle des migrants vieillissants venu extraire le charbon dans le nord pas de calais et sur la question des discriminations en général.
Nos permanences sont assurées par notre médiatrice sociale et familiale titulaire d'un Diplôme d'état d'assistante sociale, une licence en science de l'éducation.
Une VAE est en cours également pour obtenir le diplôme d'état de médiateur familial.
La médiatrice reçoit en 2016 sur ou sans rendez vous de 09h à 12h et de 14h à 17h.

Le coût global est de :	22 650,00 €
La participation de la CAD est de :	**6 000,00 €**
Autres financements :	10 650,00 €
L'État subventionne cette action à hauteur de :	6 000,00 €

26--Action « Epicerie Solidaire » - DU MIEL SUR MES TARTINES - action reconduite

Objectifs :

Notre épicerie solidaire dispense une aide alimentaire adaptée aux nouvelles formes de précarité, respectueuse de l'équilibre alimentaire et destinée à éviter l'aggravation de difficultés économiques ponctuelles. L'inscription à l'épicerie est en effet corrélée à un projet : sortie d'un état d'endettement, remise en état du logement, réparation de voiture, achat de mobilier ou électroménager…dont la réalisation est menée avec l'aide technique de la directrice, travailleur social de formation. Les économies réalisées sur le budget alimentation permettent la réalisation du projet.
Des échanges de services (portage de courses, covoiturage) et d'objets (vêtements, mobilier, matériel de puériculture…) ont déjà cours entre les adhérents : outre l'intérêt économique, ces échanges développent le lien social et les rencontres intergénérationnelles. Ils contribuent à la lutte contre les exclusions et la discrimination.

Le coût global est de :	66 409,00 €
La participation de la CAD est de :	**4 200,00 €**
Autres financements :	55 209,00 €
L'État subventionne cette action à hauteur de :	7 000,00 €

27--Action « La Littérature jeunesse dans les structures de proximité du Douaisis » - BROUILLON DE CULTURE - action reconduite

Objectifs :
Sensibilisation à la littérature jeunesse
Pour les adultes : formation à la lecture à haute voix d'albums, participation aux activités avec les jeunes
Pour les jeunes : participation au prix littéraire Gayant Lecture, au Salon du Livre Jeunesse, balade contée et historique dans les quartiers.

Objectifs opérationnels :
Objectif n° 1 : Faire lire les jeunes et leur faire connaître les albums, les livres et leurs auteurs
Objectif n° 2 : Faire participer les parents et adultes
Objectif n° 3 : S'inscrire dans la dynamique locale…

Le coût global est de :	50 100,00 €
La participation de la CAD est de :	**3 750,00 €**
Autres financements :	42 600,00 €
L'État subventionne cette action à hauteur de :	3 750,00 €

28--Action « Class'prépa DILF dans le Douaisis » - CULTURES ET LIBERTES- action reconduite

Objectifs :

Permettre aux habitants issus de l'immigration d'acquérir la capacité de parler, lire et écrire en français; pré requis nécessaire pour exercer une citoyenneté active et d'être autonome dans la vie quotidienne.
Favoriser l'accès aux dispositifs de droit commun pour les personnes souhaitant poursuivre leur parcours en vue d'une qualification ou d'une insertion professionnelle.
Renforcer le mieux vivre ensemble : favoriser l'ouverture culturelle et l'initiative.
Lutter contre le repli sur soi : créer des relations avec l'association Agir Bouger Ensemble.

Le coût global est de : 14 088,00 €
La participation de la CAD est de : **6 500,00 €**
Autres financements : 1 088,00 €
L'État subventionne cette action à hauteur de : 6 500,00 €

29--Action « Qualifier des acteurs bénévoles dans la lutte contre l'illettrisme et les formes de discrimination et d'exclusion » - CULTURES ET LIBERTES - action reconduite

Objectifs :

Qualifier des bénévoles dans l'animation d'ateliers sociolinguistiques.
Permettre aux habitants issus de l'immigration et résidant les quartiers réglementaires d'acquérir la capacité de parler, lire et écrire en français; pré requis nécessaire pour exercer une citoyenneté active et d'être autonome dans la vie quotidienne.
Favoriser l'accès aux dispositifs de droit commun pour les personnes souhaitant poursuivre leur parcours en vue d'une qualification ou d'une insertion professionnelle.
Renforcer le mieux vivre ensemble : favoriser l'ouverture culturelle et l'initiative.
Lutter contre le repli sur soi : créer des relations avec une équipe de bénévoles engagés.

Le coût global est de : 40 036,00 €
La participation de la CAD est de : **10 626,00 €**
Autres financements : 18 784,00 €
L'État subventionne cette action à hauteur de : 10 626,00 €

30--Action « Dispositif Ville Vie Vacances» - GUESNAIN- action reconduite

Objectifs :
Les objectifs seront réalisés à travers les activités suivantes : Initiations sportives, notamment lors d'un créneau le samedi matin mais aussi pendant les vacances.

Rallye sportif en été
Accompagnement de projets
Repas « cuisine du monde » une fois par trimestre.
Actions de prévention Santé, notamment sur les thématiques tabac et sida.
film-débat tous les mois à la médiathèque.

Le coût global est de : 31 600,00 €
La participation de la CAD est de : **2 000,00 €**
Autres financements : 10 000,00 €
Le CCAS de Guesnain subventionne cette action à hauteur de : 19 600,00 €

Programmation Développement Social Durable des Territoires (DSDT) – Fonds régionaux

31--Action « La participation des Habitants dans les projets urbains» - LALLAING – action nouvelle

Objectifs :

A travers l'atelier de travail urbain, la Ville de Lallaing souhaite mener une démarche innovante et exemplaire. Elle souhaite développer un concept de participation sur l'échelle de la Ville et également des quartiers.
Pour cela, la ville a décidé de faire appel à un prestataire extérieur à même d'apporter un savoir-faire et une neutralité.
Sans la volonté des élus, il n'y a pas de participation des habitants. L'apport des élus impliqués pour convaincre leurs techniciens et leurs collègues et les mobiliser vis-à-vis des services est essentiel.
En mobilisant les ressources humaines de la Ville, la participation des habitants est essentielle dans la conception de projets urbains.

Le coût global est de : 24 336,00 €
La participation de la CAD est de : **6 084,00 €**
La Ville subventionne cette action à hauteur de : 6 084,00 €
Le Conseil Régional subventionne cette action à hauteur de : 12 168,00 €

32--Action « Un territoire vu par ses habitants » - CAD – action reconduite

Objectifs :

A travers les ateliers urbains, il s'agit de :
- Faire en sorte que les habitants qui participent aux ateliers urbains, développent des démarches participatives permettant aux familles de devenir citoyen acteur.
- Donner une plus-value à la qualification des acteurs, en donnant à lire aux techniciens la façon dont les usagers vivent le territoire. (Géographie invisible, affective et sensible) ;
- Faire en sorte d'identifier les zones à risque et proposer des aménagements
- Favoriser l'appropriation des habitants aux grands projets du territoire, notamment l'éco quartier du Raquet ou les projets de rénovation urbaine dans le cadre de l'ANRU 2 ou conventionnement région (site potentiellement retenu Cité Frais Marais ou Faubourg de Béthune à Douai) ;
- Mieux appréhender les usages en termes d'appropriation de l'espace public, de socialisation des structures de proximité et de la mobilité des habitants.

Le coût global est de : 45 000,00 €
La participation de la CAD est de : **22 500,00 €**
Le Conseil Régional subventionne à hauteur de : 22 500,00 €

33--Action « Du Miel dans mon Quartier » - CAD – action reconduite

Objectifs :

L'action se veut novatrice sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Douaisis. Elle reprend la thématique de l'Apiculture déjà présente dans les actions 2014 CUCS « Vivons Sensée » des années précédentes mais en la développant et en l'élargissant à tous les quartiers prioritaires de la C.A.D.
Le but de cette action est d'amener les habitants à s'investir dans le développement social et environnemental de leurs quartiers respectifs en les incitant à créer de futurs ruchers dit « collectifs » ou « de quartier » (tout comme on crée des jardins de ce type).

Pour cela, il s'agit en collaboration de mettre en place des ruches sur le territoire de la CAD, de faire découvrir aux habitants la faune (les abeilles et les insectes en général), un savoir-faire ancien (l'apiculture) et un aliment de valeur (le miel).

Le coût global est de :	15 000,00 €
La participation de la CAD est de :	**7 500,00 €**
Le Conseil Régional subventionne à hauteur de :	7 500,00 €

34--Action « Quartiers vivants, quartiers vivaces» - CAD – action nouvelle

Objectifs :

L'action met en avant la participation des habitants à un projet d'amélioration du cadre de vie et de l'environnement.
Il s'agit de proposer des plantations de plantes vivaces (ou dites « perpétuelles »), que ce soit des fleurs, des légumes, des arbres fruitiers, des arbustes,… Cette plantation peut se faire directement par repiquage de plants ou par semis.
Une double possibilité s'offre à nous, celle de proposer des animations avec les partenaires locaux (centres sociaux, communes,…) afin de planter sur les espaces communs à tous (jardins partagés, jardins communautaires, espaces publics,...) et celle de distribuer des graines et des plants afin que chacun des habitants puissent le faire chez lui (dans les quartiers/villes prioritaires et en veille active).
Cette action a pour but de valoriser le travail des habitants et l'action de ceux-ci sur le paysage qui les entoure.

Le coût global est de :	16 000,00 €
La participation de la CAD est de :	**8 000,00 €**
Le Conseil Régional subventionne à hauteur de :	8 000,00 €

35--Action « Ecole des Consommateurs» - Association SOLIHA – action reconduite

Reconduction de l'action qui était financée au titre du CUCS (depuis plus de 5 années).
Il s'agit de valoriser un groupe de personnes qui s'informe et échange autour des thèmes de la vie quotidienne (habitat, accès aux droits, santé et gestion d'un budget).
Cette action permet aux participants de devenir des consommateurs citoyens, responsables et solidaires (30 séances en période scolaire).

Le coût global est de :	14 098,00 €
La participation de la CAD est de :	4 000,00 €
Autre financement (département)	**6 098,00 €**
Le Conseil Régional subventionne cette action à hauteur de	4 000,00 €

Sur l'axe les valeurs de la République et citoyenneté, 11 actions communautaires sont proposées pour un coût total des actions à hauteur de 339 317€ avec une participation de ***la CAD d'un montant de 81 160€*** *et de 33 876€ de subvention Etat, de 54 168€ de la Région et de 25 684€ pour les Villes de Guesnain et Lallaing*

La programmation Contrat de Ville 2016 regroupe 35 actions.

La participation de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'élève à 300 522 € dont 8 084€ alloués dans le cadre de l'enveloppe dédiée aux villes sorties de la nouvelle géographie prioritaire et 46 303€ d'animation par les services de la CAD.

Financement de l'ingénierie territorialisée CAD

Le Contrat de Ville permet le financement de l'ingénierie dédiée à la mise en place du Contrat de Ville. Afin de bénéficier de cette subvention accordée par l'Etat, la CAD a déposé un dossier de demande de subvention permettant le financement des postes du Pôle cohésion sociale dédiée à la coordination de la Politique de la Ville.

Il s'agit de conforter un service cohésion sociale à part entière pour :
- L'animation et la gestion de projet partenarial,
- Le soutien aux porteurs dans le montage des actions,
- La mutualisation à l'échelle de la CAD et la transversalité entre les services autour du Projet Territorial de Développement Social,
- L'appui technique et financier afin de rechercher une optimisation des fonds investis permettant la démultiplication des moyens au bénéfice du territoire,
- Le suivi et l'évaluation,
- La capacité d'innovation et le transfert de bonnes pratiques.

Le coût global est de :	319 133,00 €
La participation de la CAD est de :	200 947,00 €
La participation des villes est de	17 000,00 €
L'Etat subventionne cette action à hauteur de :	**101 186,00** €

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- **d'approuver la programmation Contrat de Ville 2016 précédemment présentée,**
- **de prendre en charge les participations financières CAD visées dans la présente programmation,**
- **de conditionner le versement de chaque participation de la CAD à l'obtention par le demandeur des subventions Etat et Région visées dans la présente programmation, et afférentes à son projet,**
- **d'autoriser le président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.**

ADOPTÉ À LA MAJORITE (une voix contre).

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 MARS 2016

25/03/2016 - 25

Date de la convocation : 18 Mars 2016. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 47. Pouvoirs : .6

Le vendredi 25 Mars 2016 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:
Mme Nadine MORTELETTE, M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, Mme Reine DEFRANCE, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, Mme Cosette MARQUETTE, M. Henri JARUGA, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), M. Jean-Michel SZATNY (pouvoir à Mme Thérèse PARISSEAUX), Mme Avida OULAHCENE (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), M. Francis FUSTIN (pouvoir à Mme Monique PARENT), M. Christophe DUMONT (pouvoir à M. Henri JARUGA), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Cosette MARQUETTE).

EXCUSÉS :
M. Jean-Luc DEVRESSE, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Pascal GEORGE, M. Dominique RICHARD, Mme Annie GOUPIL, Mme Fatima LESPAGNOL, Mme Johanne MASCLET.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, Mme Frédérique NORMAND, Directrice Voiries-Electricité, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

7 – Cohésion sociale

7.2 – Solidarité auprès des villes sortantes de la nouvelle géographie prioritaire dans le cadre du Contrat de Ville de la CAD 2015-2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

Vu la délibération cadre du Conseil Régional n°20150390 du 16 février 2015, portant engagement de la Région Nord Pas de Calais, dans la Politique de la Ville, à travers sa démarche de développement social durable des territoires,

Vu la délibération du Département du Nord du 6 octobre 2014 portant engagement du Département pour les habitants de quartiers dans le cadre de la réforme de la Politique de la Ville,

Vu la délibération n° 29-05-2015-10, de la CAD en date du 29 mai 2015, portant approbation du contrat de ville et délégation de signature du contrat et de ses avenants à Monsieur le Président,

Vu le contrat de Ville 2015-2020 de la CAD signé par l'Etat, la Région Nord Pas de Calais, le Département du Nord, les 15 Villes concernées par la Politique de la Ville, le Procureur, l'Education Nationale, l'Agence Régionale de Santé, la Caisse des dépôts et consignations, la Caisse d'Allocations Familiales, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, le Pôle Emploi, SIA Habitat, Norevie, Maisons & cités Soginorpa, Partenord Habitat, LTO Habitat, Habitat 59-62 Picardie, le Syndicat Mixte des Transports et le Centre Hospitalier de Douai en date du 26 juin 2015

La loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a porté réforme de la politique de la ville en redéfinissant à la fois le contrat de ville et sa géographie prioritaire d'intervention.

Les finalités sont de :
- réduire les inégalités profondes et persistantes auxquelles sont confrontés les quartiers en dépit des efforts déployés,
- redonner à la politique de la ville une meilleure lisibilité, cohérence et efficacité.

Le contrat de ville de nouvelle génération constitue le cadre unique de mise en œuvre de la politique de la ville. Il permet de formaliser les engagements pris par l'État, les collectivités territoriales et les autres partenaires au bénéfice des quartiers défavorisés.

Ce contrat unique permet de mobiliser l'ensemble des politiques publiques de droit commun autour d'un projet de territoire partagé par tous les acteurs, et d'articuler de façon cohérente les enjeux de cohésion sociale, de développement économique et de renouvellement urbain.

Le nouveau cadre intercommunal partenarial est fondé sur le positionnement de la CAD comme chef de file d'un projet de développement partagé.

Les quartiers relevant, au 31 décembre 2014, d'un zonage de la politique de la ville et qui ne présentent pas les caractéristiques d'un quartier prioritaire de la politique de la ville à compter du 1er janvier 2015 font l'objet d'un dispositif de veille active mis en place par l'Etat.

A ce titre et à la demande du Président de la CAD et des partenaires, les Maires concernés par des quartiers placés en dispositif de veille active ont été signataires du contrat de ville de la CAD.

Neuf communes sont sortantes de la géographie prioritaire au 1er janvier 2015 :
- la commune de Dechy,
- la commune de Guesnain,
- la commune de Lallaing,
- les 6 communes de la vallée de la Sensée : Arleux, Aubigny au Bac, Brunémont, Féchain, Hamel et Lécluse.

La pauvreté diffuse constitue une spécificité du territoire.
Le critère du Revenu Médian est le critère retenu pour définir la nouvelle géographie prioritaire. Les quartiers retenus montrent logiquement une pauvreté accrue sur ces périmètres.
Toutefois, et c'est une particularité sur le Communauté d'Agglomération du Douaisis, les analyses soulignent également **une pauvreté diffuse, bien au-delà de cette géographie prioritaire,** avec un taux de pauvreté s'élevant à 26% sur les communes maintenues en géographie prioritaire et à 21% sur les communes en veille.

Sur les territoires en veille, l'enjeu est la mobilisation du droit commun puisque **les crédits spécifiques « politique de la ville » de l'Etat s'appliquent uniquement aux quartiers prioritaires et aux quartiers vécus**.

C'est pourquoi, la CAD souhaite intervenir en mobilisant des moyens spécifiques en direction des quartiers de veille active afin de conforter la situation de ces quartiers.

L'effort de la CAD se traduit par la création d'**une enveloppe de 80 000 € réservée aux territoires en veille active**. Elle est destinée à accompagner des projets portés par les communes ou les associations locales qui répondent en priorité à un des objectifs spécifiques du Projet Territorial de Développement Social. Ce financement exclut les projets d'investissement.

Le but étant d'obtenir un effet significatif et rapide sur les inégalités sociales de ces quartiers exclus des crédits spécifiques de l'Etat, la CAD adoptera des modalités appropriées à cet objectif. **Elle soutiendra en priorité des actions qui s'inscrivent dans un projet global de développement social** et répondent à un des appels à projets lancés par l'Etat ou les Collectivités Territoriales ou les Institutions ou Fondations,…

La participation de la CAD se fera dans le cadre d'un cofinancement à hauteur de 50% avec la collectivité bénéficiaire.

Sur ces bases et après avis favorable de la Commission Cohésion Sociale et du bureau, il vous est proposé :

- d'approuver la mise en place du dispositif d'aide présenté ci-dessus,
- d'autoriser le Président à réserver au budget général 2016 sur la ligne Cohésion Sociale, les crédits (enveloppe de 80 000 euros) pour l'octroi des participations financières qui seront votées par le Conseil communautaire,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 MARS 2016

25/03/2016 - 26

Date de la convocation : 18 Mars 2016. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 47. Pouvoirs : .6

Le vendredi 25 Mars 2016 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:
Mme Nadine MORTELETTE, M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, Mme Reine DEFRANCE, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, Mme Cosette MARQUETTE, M. Henri JARUGA, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), M. Jean-Michel SZATNY (pouvoir à Mme Thérèse PARISSEAUX), Mme Avida OULAHCENE (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), M. Francis FUSTIN (pouvoir à Mme Monique PARENT), M. Christophe DUMONT (pouvoir à M. Henri JARUGA), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Cosette MARQUETTE).

EXCUSÉS :
M. Jean-Luc DEVRESSE, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Pascal GEORGE, M. Dominique RICHARD, Mme Annie GOUPIL, Mme Fatima LESPAGNOL, Mme Johanne MASCLET.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, Mme Frédérique NORMAND, Directrice Voiries-Electricité, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

8 – Trame verte

8.1 – Commission Trame verte et bleue – Modification

La commission « Trame verte et Bleue » est composée du Président de la CAD et de 15 membres désignés par le Conseil communautaire :

Mme Florence GERARD, M. Christophe DUMONT, M. Christian DORDAIN, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Bruno VANDEVILLE, M. Jacky AVENEL, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Annick LOUVION, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Michel MIROIR, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Alain WALLART, M. Claude HEGO, M. Alain SEGOND, **M. Francis FUSTIN**.

Après avis favorable du bureau, il est proposé au Conseil communautaire de procéder au remplacement de **M. Francis FUSTIN** selon les règles s'appliquant en l'espèce :

- suivant les dispositions prévues par le CGCT (article L2121-22 par renvoi de l'article L5211-1), la composition de la commission doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communautaire,

- le Conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour opérer les nouvelles désignations (article L2121-21 du CGCT).

Le conseil communautaire,

- **DECIDE à l'unanimité, suivant les dispositions prévues à l'article L 2121-21 du CGCT, de ne pas procéder au vote au scrutin secret pour la désignation des membres de la commission,**

- **RECOMPOSE à l'unanimité, comme suit la commission :**

Mme Florence GERARD, M. Christophe DUMONT, M. Christian DORDAIN, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Bruno VANDEVILLE, M. Jacky AVENEL, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Annick LOUVION, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Michel MIROIR, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Alain WALLART, M. Claude HEGO, M. Alain SEGOND, M. Jean-Luc HALLE.

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 MARS 2016

25/03/2016 - 27

Date de la convocation : 18 Mars 2016. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 47. Pouvoirs : .6

Le vendredi 25 Mars 2016 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:
Mme Nadine MORTELETTE, M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, Mme Reine DEFRANCE, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, Mme Cosette MARQUETTE, M. Henri JARUGA, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), M. Jean-Michel SZATNY (pouvoir à Mme Thérèse PARISSEAUX), Mme Avida OULAHCENE (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), M. Francis FUSTIN (pouvoir à Mme Monique PARENT), M. Christophe DUMONT (pouvoir à M. Henri JARUGA), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Cosette MARQUETTE).

EXCUSÉS :
M. Jean-Luc DEVRESSE, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Pascal GEORGE, M. Dominique RICHARD, Mme Annie GOUPIL, Mme Fatima LESPAGNOL, Mme Johanne MASCLET.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, Mme Frédérique NORMAND, Directrice Voiries-Electricité, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

9 – Location de matériels et achats groupés

9.1 – Tarification des matériels du service location au 1er avril 2016

Le Conseil Communautaire a fixé par délibération en date du 21 novembre 2014, la tarification de location des matériels du service location applicable à partir du 1er janvier 2015.

Ces tarifs ont été établis sur la base d'une proposition de tarif unitaire forfaitaire TTC pour 3 jours consécutifs.

→ Il est proposé de maintenir à l'identique ces tarifs unitaires forfaitaires TTC mais pour une durée de 5 jours consécutifs.

Le Conseil Communautaire a aussi fixé par délibération en date du 21 novembre 2014, la tarification de location du véhicule 9 places à 50 €/jour pour 100 kilomètres maximum et 0.30€ le kilomètre supplémentaire.

→ Il est proposé de maintenir le tarif de 50 €/jour mais pour un kilométrage illimité.

Cette nouvelle tarification sera applicable à partir du 1er avril 2016 :

Matériel ne nécessitant pas l'installation par les services de la C.A.D.

DESIGNATION	Proposition de tarif unitaire forfaitaire à partir du 1er avril 2016 TTC pour 5 jours consécutifs	Proposition de tarif unitaire à partir du 1er avril 2016 TTC par journée supplémentaire (maintien des tarifs 2015)
Abri facil (3 m x 3 m)	25,00 €	8,50 €
Abri facil (3 m x 6 m)	50,00 €	17,00 €
Banc de réception en pin massif pliant empilable (2,20 m x 0,25 m)	3,00 €	1,00 €
Barrière de sécurité	2,00 €	0,70 €
Chaise Denver	1,30 €	0,50 €
Dalle moquette (1 m x 1 m) le m²	2,50 €	0,90 €
Grille d'exposition	3,00 €	1,00 €
Groupe électrogène 3 000 W	40,00 €	13,50 €
Podium à hauteur variable	9,00 €	3,00 €
Stand buvette	50,00 €	17,00 €
Table de réception en pin massif pliante empilable (2,20 m x 0,70 m)	7,00 €	2,50 €
Table en continue (1,20 m x 0,80 m)	7,00 €	2,50 €
Table en polypropylène (1,83 m x 0,76 m)	7,00 €	2,50 €
Tribune sur roulettes de 4 rangs (16 places)	50,00 €	17,00 €
Tente de réception (6 m x 8 m) 48m²	100,00 €	34,00 €
Tente de réception (5 m x 12 m) 60m²	100,00 €	34,00 €
Véhicule 9 places	50 €/jour KM illimité Véhicule rendu réservoir plein	

Matériel nécessitant l'installation par les services de la C.A.D.

DESIGNATION	PROPOSITION DE TARIF UNITAIRE FORFAITAIRE A PARTIR DU 1er AVRIL 2016 – TTC POUR 5 JOURS CONSECUTIFS	PROPOSITION DE TARIF UNITAIRE A PARTIR DU 1er AVRIL 2016 TTC PAR JOURNEE SUPPLEMENTAIRE (maintien des tarifs 2015)
Piste de danse – les 100 m² (dalle de 1 m x 1 m)	300,00 €	100,00 €
Podium roulant de 45 m²	550,00 €	185,00 €
Tribune mobile 124 places	1 000,00 €	340,00 €

Prestations

DESIGNATION	PROPOSITION DE TARIF A PARTIR DU 1er AVRIL 2016 TTC (maintien des tarifs 2015)
Forfait livraison (aller-retour) pour 1 chargement	66,00 €
Tarif / heure par agent (2 agents pour les interventions)	18,00 €
Nettoyage graffitis (essence+ granulats en sus)	40 € / heure

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'appliquer à compter du 1er avril 2016 les tarifs proposés ci-dessus,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 MARS 2016

25/03/2016 - 28

Date de la convocation : 18 Mars 2016. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 47. Pouvoirs : .6

Le vendredi 25 Mars 2016 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:
Mme Nadine MORTELETTE, M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, Mme Reine DEFRANCE, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, Mme Cosette MARQUETTE, M. Henri JARUGA, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), M. Jean-Michel SZATNY (pouvoir à Mme Thérèse PARISSEAUX), Mme Avida OULAHCENE (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), M. Francis FUSTIN (pouvoir à Mme Monique PARENT), M. Christophe DUMONT (pouvoir à M. Henri JARUGA), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Cosette MARQUETTE).

EXCUSÉS :
M. Jean-Luc DEVRESSE, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Pascal GEORGE, M. Dominique RICHARD, Mme Annie GOUPIL, Mme Fatima LESPAGNOL, Mme Johanne MASCLET.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, Mme Frédérique NORMAND, Directrice Voiries-Electricité, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

10 – Assainissement

10.1 – Programme Pluriannuel Concerté (PPC) 2013-2018 CAD/Agence de l'Eau - Avenant n°3

Dans le cadre du 10ème programme d'intervention 2013-2018 établi avec l'aide de l'Agence de l'Eau Artois Picardie afin d'aider financièrement les collectivités à réaliser des travaux, des études et des animations d'ordre environnemental sur leur territoire, la CAD a élaboré un Programme Pluriannuel Concerté (PPC) pour les années 2013-2018.

A ce jour, il est nécessaire de mettre à jour le P.P.C. en le modifiant par avenant n°3 et de déposer auprès de l'Agence de l'Eau, pour instruction, la programmation correspondante (document joint négocié avec l'Agence de l'Eau). Le PPC reprend les opérations reportées et les opérations nouvellement inscrites.

Des opérations seront ajoutées en complément pour les années 2017 et 2018 suivant l'avancement des études et la programmation des travaux de voirie des communes.

L'Agence de l'Eau a élaboré un PPC unique pour l'ensemble des services de la CAD qui se décompose comme suit :

1 – Assainissement

	2016	2017	2018
Coût des opérations	5 494 040 €*	180 000 €	2 000 000 €
Subvention de l'Agence de l'Eau	922 115 €	63 000 €	326 469 €
Avances Agence de l'Eau	1 582 750 €	81 000 €	571 321 €
Autofinancement	2 989 175 €	36 000 €	1 102 210 €

* Ce montant d'investissement de l'année 2016 du PPC de l'Agence de l'Eau est réparti pour la CAD sur plusieurs années budgétaires.

2 – Infiltration des eaux pluviales par techniques alternatives pour une maîtrise d'ouvrage des communes

	2016
Coût des opérations	678 250 €
Subvention de l'Agence de l'Eau	153 200 €
Avances Agence de l'Eau	305 213 €
Autofinancement communes	219 837 €

3 – Espaces Naturels

	2016
Coût des opérations	732 500 €
Subvention de l'Agence de l'Eau	32 500 €
Autofinancement	700 000 €

4 – Eau potable

	2016
Coût des opérations*	2 293 000 €
Subvention de l'Agence de l'Eau	362 400 €
Avances Agence de l'Eau	393 000 €
Autofinancement	1 537 600 €

* sur ce montant, 438 000 € portent sur des opérations de protection des ressources en eau. Ils sont inscrits en année 2016 au PPC de l'Agence de l'Eau mais sont répartis pour la CAD sur plusieurs années budgétaires.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :
- d'adopter le présent avenant n°3 au P.P.C. 2013-2018 arrêté entre la CAD et l'Agence de l'Eau,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 MARS 2016

25/03/2016 - 29

Date de la convocation : 18 Mars 2016. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 47. Pouvoirs : .6

Le vendredi 25 Mars 2016 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:
Mme Nadine MORTELETTE, M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, Mme Reine DEFRANCE, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, Mme Cosette MARQUETTE, M. Henri JARUGA, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), M. Jean-Michel SZATNY (pouvoir à Mme Thérèse PARISSEAUX), Mme Avida OULAHCENE (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), M. Francis FUSTIN (pouvoir à Mme Monique PARENT), M. Christophe DUMONT (pouvoir à M. Henri JARUGA), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Cosette MARQUETTE).

EXCUSÉS :
M. Jean-Luc DEVRESSE, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Pascal GEORGE, M. Dominique RICHARD, Mme Annie GOUPIL, Mme Fatima LESPAGNOL, Mme Johanne MASCLET.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, Mme Frédérique NORMAND, Directrice Voiries-Electricité, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

11 – Réseau hydrographique de surface

11.1 – Convention de partenariat CAD/Association de pêche la Gaule Férinoise concernant les opérations d'enlèvement de déchets dans le cours d'eau de la Petite Sensée à Férin – Année 2016

Regroupant 35 communes, la Communauté d'Agglomération du Douaisis (CAD) a décidé d'assurer, à compter du 1er janvier 2005 l'entretien et la gestion du réseau hydrographique de surface d'Intérêt Communautaire (linéaire d'environ 145 km de cours d'eau et fossés).

L'intérêt communautaire est défini ainsi : « la gestion du réseau hydrographique de surface est d'intérêt communautaire lorsque le dysfonctionnement des cours d'eau ou fossés est susceptible de générer un impact négatif sur les lieux construits ou les systèmes d'assainissement ». Les cours d'eau ou fossés relevant de la compétence d'entretien de la CAD ne concernent que ceux figurant sur une liste nominative adoptée par le Conseil communautaire.

Afin de disposer d'un accès à la voie d'eau et d'entreprendre les différents travaux d'entretien, la Communauté d'Agglomération du Douaisis a obtenu une Déclaration d'Intérêt Général *(DIG : procédure instituée par la loi sur l'eau qui permet à un maître d'ouvrage public d'entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, ouvrages et installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence, visant l'aménagement et la gestion de l'eau).*

Le plan d'entretien et de gestion (PEG) réalisé en 2011 a pour objectif de qualifier, de quantifier et de planifier les opérations d'entretien courant et/ou de rattrapage d'entretien à mettre en place sur les berges et lits mineurs des cours d'eau d'intérêt communautaires.

Les actions répondent à cinq objectifs principaux :
→ Assurer l'écoulement des eaux (retirer les embâcles…),
→ Assurer la stabilité des berges (éviter les dessouchements d'arbres vieillissants, maintient d'une végétation adaptée…),
→ Améliorer l'état écologique des cours d'eau (améliorer la continuité écologique, diversifier la végétation, favoriser les espèces d'intérêt...),
→ Améliorer le cadre de vie et assurer la sécurité des usagers (abattage des arbres dangereux, élagage, fauche des accotements…),
→ Participer à la préservation de la ressource en eau potable dans le cas de l'Escrebieux (fauche fréquente, retrait systématique des embâcles…).

Le cours d'eau de la Petite Sensée fait partie de la liste des cours d'eau reconnus d'intérêt communautaire.

Dans le cadre du PEG, Il est proposé de conclure avec l'association de pêche la Gaule Ferinoise une convention de partenariat portant sur des opérations d'enlèvement de déchets dans le cours d'eau de la Petite Sensée à Férin ; les dispositions de cette convention sont les suivantes.

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet d'autoriser l'association de pêche la Gaule Ferinoise à effectuer des campagnes d'enlèvement de déchets dans le cours d'eau de la Petite Sensée à Férin pour répondre d'une part à la préservation du milieu aquatique et d'autre part à améliorer les conditions de pêche.

Article 2 : Modalités

Le représentant de la Communauté d'agglomération du Douaisis est Monsieur Sébastien Guéant, responsable du Réseau Hydrographique de Surface. Sa mission est de valider la méthodologie des opérations.

L'association s'engage à respecter la méthodologie des opérations validée par la CAD.

L'association s'engage à fournir à la communauté d'agglomération du Douaisis, 2 mois à l'avance par courrier et avec copie à la mairie :

- la date d'intervention,
- Le nom du responsable de l'opération,
- Le tronçon concerné et référencé sur une carte,
- L'effectif prévu,
- Les modalités d'intervention (typologie des actions, mesures de sécurité, information des riverains, etc),
- Les besoins en matériel auprès de la CAD (pinces à déchets, gilets de sauvetage, râteaux, grappins, cônes de signalisation, etc),
- Les attestations d'assurances visées à l'article 5.

L'association s'engage à fournir un bilan sur la quantité et la typologie des déchets retirés.

La présente convention ne donne lieu à aucun échange financier entre les parties.

Article 3 : Durée

La présente convention est conclue pour la période du 1er avril 2016 au 31 décembre 2017.

Article 4 : Dénonciation et résiliation

Chacune des parties se réserve la possibilité de mettre fin à la présente convention en cas de non respect, par l'une ou l'autre, des engagements pris dans la présente.

La convention pourra être résiliée de plein droit à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant résiliation. En aucun cas cette résiliation n'entraîne le versement d'une quelconque indemnité de la part de l'une ou de l'autre des parties.

Article 5 : Assurances

L'association s'engage à souscrire toutes les polices d'assurance destinées à garantir en responsabilité civile les activités exercées dans le cadre de la présente convention et à couvrir les dommages pouvant en résulter.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'adopter la convention présentée ci-dessus,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer cette convention et tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 MARS 2016

25/03/2016 - 30

Date de la convocation : 18 Mars 2016. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 47. Pouvoirs : .6

Le vendredi 25 Mars 2016 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:
Mme Nadine MORTELETTE, M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, Mme Reine DEFRANCE, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, Mme Cosette MARQUETTE, M. Henri JARUGA, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), M. Jean-Michel SZATNY (pouvoir à Mme Thérèse PARISSEAUX), Mme Avida OULAHCENE (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), M. Francis FUSTIN (pouvoir à Mme Monique PARENT), M. Christophe DUMONT (pouvoir à M. Henri JARUGA), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Cosette MARQUETTE).

EXCUSÉS :
M. Jean-Luc DEVRESSE, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Pascal GEORGE, M. Dominique RICHARD, Mme Annie GOUPIL, Mme Fatima LESPAGNOL, Mme Johanne MASCLET.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, Mme Frédérique NORMAND, Directrice Voiries-Electricité, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

12 – Hydraulique

12.1 – CLE du SAGE Scarpe amont – Désignation d'un représentant de la CAD

Dans le cadre de l'animation du SAGE Scarpe Amont portée par la Communauté Urbaine d'Arras, la CAD est amenée à participer financièrement aux actions de sensibilisation pour les communes de Cuincy, Lambres les Douai, Courchelettes, Férin, Goeulzin, Cantin, intégrées au SAGE dont le périmètre est fixé par arrêté inter-préfectoral du 15 juillet 2010.

Enjeux du Sage Scarpe Amont

Les enjeux principaux pour la CAD sur le périmètre du Sage Scarpe Amont résident dans la gestion du risque inondation et la préservation de la qualité de l'eau souterraine.

La CAD, située à l'interface de quatre canaux, est soumise à un risque inondation important, provenant des crues de la Scarpe Amont. Les évènements de juillet 2005 en ont été l'illustration. Ainsi un travail de prévention de lutte contre le risque inondation et de gestion du risque doit être mené sur l'ensemble du bassin versant de la Scarpe Amont afin de limiter les conséquences sur le Douaisis. Cette collaboration s'inscrit notamment dans le cadre de la Directive européenne Inondation pour laquelle deux stratégies locales de gestion du risque inondation doivent se coordonner sur notre territoire.

La CAD mène des actions de protection de la ressource souterraine pour protéger les captages d'eau potable de Férin, ressource primordiale pour le Douaisis. Le bassin d'alimentation de captage concerne 4 communes du territoire du Sage Scarpe Amont.

L'implication de la CAD dans l'élaboration, la mise en œuvre du SAGE et surtout sa cohérence avec les autres sage limitrophes se révèle donc indispensable pour assurer une gestion coordonnée et raisonnée de ses ressources.

Fonctionnement du Sage de la Scarpe Amont

La structure et la composition de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de la Scarpe Amont ont été validées par arrêtés préfectoraux le 27 juillet 2012 modifié le 3 juin 2013 (composition actuelle jointe).

Au regard des enjeux précédemment cités, la Communauté d'Agglomération du Douaisis avait formulé lors d'échanges entre services son souhait d'intégrer la CLE. Cette dernière a accueilli favorablement cette demande lors de la séance du 27 Janvier 2016.

La composition de la CLE sera ainsi modifiée par arrêté préfectoral dès désignation du représentant de la CAD.

Après avis favorable du bureau, il est proposé au Conseil communautaire de désigner en son sein un membre pour siéger à la Commission Locale de l'Eau du Sage Scarpe Amont ; cette désignation se fait dans les conditions de droit commun présidant aux délibérations du conseil, à la majorité absolue des suffrages exprimés et à bulletin secret. Le conseil peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret dans le cadre de cette désignation (article L 2121-21 du CGCT).

Le conseil communautaire,

DECIDE à l'unanimité, suivant les dispositions prévues à l'article L 2121-21 du CGCT, de ne pas procéder au vote au scrutin secret pour la désignation à opérer puis ELIT à l'unanimité M. Jean-Paul FONTAINE pour représenter la CAD au sein de la Commission Locale de l'Eau du Sage Scarpe Amont.

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 MARS 2016

25/03/2016 - 31

Date de la convocation : 18 Mars 2016. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 45. Pouvoirs : .6

Le vendredi 25 Mars 2016 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:
Mme Nadine MORTELETTE, M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, Mme Reine DEFRANCE, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain SEGOND, Mme Cosette MARQUETTE, M. Henri JARUGA, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), M. Jean-Michel SZATNY (pouvoir à Mme Thérèse PARISSEAUX), Mme Avida OULAHCENE (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), M. Francis FUSTIN (pouvoir à Mme Monique PARENT), M. Christophe DUMONT (pouvoir à M. Henri JARUGA), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Cosette MARQUETTE).

EXCUSÉS :
M. Jean-Luc DEVRESSE, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Pascal GEORGE, M. Dominique RICHARD, Mme Annie GOUPIL, Mme Fatima LESPAGNOL, Mme Johanne MASCLET, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, Mme Frédérique NORMAND, Directrice Voiries-Electricité, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

13 – Eau potable

13.1 – Convention de vente en gros d'eau potable depuis l'usine de Férin par la Société des Eaux du Nord à la CAD

La CAD fait appel à différentes ressources en eau potable, afin de permettre des mélanges d'eau et fournir une eau satisfaisant aux normes et réglementations en vigueur, et tenant compte notamment de la nouvelle problématique des perchlorates.

La Société Eaux du Nord (EDN), afin de permettre à la CAD d'assurer la continuité de son service de distribution d'eau potable, s'engage à lui fournir l'eau potable depuis l'usine de Férin, dans les conditions techniques et économiques définies dans la convention jointe.

Suivant les dispositions de cette convention :
→ Eaux du Nord fournit à la CAD une quantité maximale de 8000 m3 d'eau potable par jour, correspondant à une pression minimale de 3 bars et un débit de pointe de 500 m^3/h.
→ Les débits souscrits peuvent à la demande de la CAD être modifiés sous réserve d'avoir été sollicités dans les termes prévus à l'article 7.
→ Eaux du Nord s'engage à fournir, aux points de livraison, une eau propre à la consommation et satisfaisant aux normes relatives aux eaux destinées à la consommation humaine. (cf. Articles R1321-2, R 1321-3, du Code de la Santé Publique.)
→ des conditions de permanence du service par Eaux du Nord sont prévues et le cas échéant des pénalités en cas de non respect de ses engagements.
→ Les conditions tarifaires de cette vente d'eau par Eaux du Nord à la CAD sont les suivantes :
- Partie proportionnelle : 0,29 € HT /m3.
→ La CAD supporte la T.V.A et toute autre taxe, ainsi que les redevances de l'Agence de l'Eau Artois Picardie en vigueur ou qui seraient instaurées après la signature de la présente convention.

Cette convention est conclue pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2016. Elle prend fin au 31 décembre 2016.

Les parties s'entendent pour mettre un terme à cette convention avant son échéance, lorsqu'une convention de vente en gros avec vente de l'usine de Férin à la CAD aura été conclue.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :
- d'adopter cette convention,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer cette convention ainsi que tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 MARS 2016

25/03/2016 - 32

Date de la convocation : 18 Mars 2016. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 45. Pouvoirs : .6

Le vendredi 25 Mars 2016 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:
Mme Nadine MORTELETTE, M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, Mme Reine DEFRANCE, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain SEGOND, Mme Cosette MARQUETTE, M. Henri JARUGA, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), M. Jean-Michel SZATNY (pouvoir à Mme Thérèse PARISSEAUX), Mme Avida OULAHCENE (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), M. Francis FUSTIN (pouvoir à Mme Monique PARENT), M. Christophe DUMONT (pouvoir à M. Henri JARUGA), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Cosette MARQUETTE).

EXCUSÉS :
M. Jean-Luc DEVRESSE, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Pascal GEORGE, M. Dominique RICHARD, Mme Annie GOUPIL, Mme Fatima LESPAGNOL, Mme Johanne MASCLET, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, Mme Frédérique NORMAND, Directrice Voiries-Electricité, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

14 – Electrification

14.1 – Electrification urbaine – Commune de Douai – Travaux d'enfouissement de réseaux rue Alexandre Ribot et Chemin du Maraîchon – Demande de subvention ERDF – Participation de la commune

La Commune de Douai a sollicité la CAD dans le cadre de sa compétence Electrification/Autorité Organisatrice de la Distribution Publique d'Electricité pour la réalisation de travaux d'enfouissement d'un réseau de basse tension aérien concernant plus particulièrement la rue Alexandre RIBOT et le chemin du Maraîchon ; travaux dits « d'amélioration esthétique » (Article 8).

Le plan de financement de ces travaux est le suivant :

ENFOUISSEMENT DES RESEAUX ERDF
RUE ALEXANDRE RIBOT – CHEMIN DU MARAICHON

DEPENSES TOTALES € HT :	**119 293.00 €**
SOIT € TTC	**143 151.60 €**
RECETTES :	
ARTICLE 8 40 % (maximum) :	**47 717.20 €**
Récupération TVA :	**23 858.60 €**
Participation (minimum) de la Commune (au titre des travaux d'enfouissement) :	**71 575.80 €**
TOTAL € TTC	**143 151.60 €**

Si la répartition au titre de l'article 8 du contrat de concession ne permettait pas le financement à 40% tel qu'affiché ci-dessus, la Commune prendrait alors en charge la différence.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'autoriser le Président à solliciter ERDF pour sa participation au titre de l'Article 8 du contrat de concession,
- d'adopter le plan de financement présenté ci-dessus,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tout les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 MARS 2016

25/03/2016 - 33

Date de la convocation : 18 Mars 2016. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 45. Pouvoirs : .6

Le vendredi 25 Mars 2016 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:
Mme Nadine MORTELETTE, M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, Mme Reine DEFRANCE, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain SEGOND, Mme Cosette MARQUETTE, M. Henri JARUGA, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), M. Jean-Michel SZATNY (pouvoir à Mme Thérèse PARISSEAUX), Mme Avida OULAHCENE (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), M. Francis FUSTIN (pouvoir à Mme Monique PARENT), M. Christophe DUMONT (pouvoir à M. Henri JARUGA), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Cosette MARQUETTE).

EXCUSÉS :
M. Jean-Luc DEVRESSE, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Pascal GEORGE, M. Dominique RICHARD, Mme Annie GOUPIL, Mme Fatima LESPAGNOL, Mme Johanne MASCLET, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, Mme Frédérique NORMAND, Directrice Voiries-Electricité, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

14 – Electrification

14.2 – Electrification urbaine – Commune de Flers en Escrebieux – Travaux d'enfouissement de réseaux rue Roger Salengro et Place du Marché – Demande de subvention ERDF – Participation de la commune

La Commune de Flers en Escrebieux a sollicité la C.A.D dans le cadre de sa compétence Electrification/Autorité Organisatrice de la Distribution Publique d'Electricité pour la réalisation de travaux d'enfouissement d'un réseau de basse tension aérien concernant plus particulièrement la rue Roger Salengro et la place du Marché ; travaux dits « d'amélioration esthétique » (Article 8)

Le plan de financement de ces travaux est le suivant :

ENFOUISSEMENT DES RESEAUX ERDF
RUE ROGER SALENGRO – PLACE DU MARCHE A FLERS EN ESCREBIEUX

DEPENSES :	
TRAVAUX HT :	**127 040.97 €**
TVA :	**25 408.19 €**

TOTAL TTC	**152 449.16 €**
RECETTES :	
ARTICLE 8 40 % (maximum) :	**50 816.39 €**
Récupération TVA :	**25 408.19 €**
Participation (minimum) de la Commune (au titre des travaux d'enfouissement) :	**76 224.58 €**

TOTAL TTC	**152 449.16 €**

Si la répartition au titre de l'article 8 du contrat de concession ne permettait pas le financement à 40% tel qu'affiché ci-dessus, la Commune prendrait alors en charge la différence.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'autoriser le Président à solliciter ERDF pour sa participation au titre de l'Article 8 du contrat de concession,
- d'adopter le plan de financement présenté ci-dessus,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tout les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 MARS 2016

25/03/2016 - 34

Date de la convocation : 18 Mars 2016. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 45. Pouvoirs : .6

Le vendredi 25 Mars 2016 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:
Mme Nadine MORTELETTE, M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, Mme Reine DEFRANCE, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain SEGOND, Mme Cosette MARQUETTE, M. Henri JARUGA, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), M. Jean-Michel SZATNY (pouvoir à Mme Thérèse PARISSEAUX), Mme Avida OULAHCENE (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), M. Francis FUSTIN (pouvoir à Mme Monique PARENT), M. Christophe DUMONT (pouvoir à M. Henri JARUGA), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Cosette MARQUETTE).

EXCUSÉS :
M. Jean-Luc DEVRESSE, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Pascal GEORGE, M. Dominique RICHARD, Mme Annie GOUPIL, Mme Fatima LESPAGNOL, Mme Johanne MASCLET, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, Mme Frédérique NORMAND, Directrice Voiries-Electricité, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

14 – Electrification

14.3 – Electrification urbaine – Commune d'Auby – Travaux d'enfouissement de réseaux rue Etienne Dolet Marché – Demande de subvention ERDF – Participation de la commune

La Commune d'Auby a sollicité la C.A.D dans le cadre de sa compétence Electrification/Autorité Organisatrice de la Distribution Publique d'Electricité pour la réalisation de travaux d'enfouissement d'un réseau de basse tension aérien concernant plus particulièrement la rue Etienne DOLET ; travaux dits « d'amélioration esthétique » (Article 8)

Le plan de financement de ces travaux est le suivant :

ENFOUISSEMENT DES RESEAUX ERDF /
RUE Etienne DOLET

DEPENSES :	
Montant des travaux HT **:**	**105 000.00 €**
Montant de la TVA :	**21 000.00 €**
TOTAL TTC	**126 000.00 €**
RECETTES :	
ARTICLE 8 40 % (maximum) :	**42 000.00 €**
Récupération TVA :	**21 000.00 €**
Participation (minimum) de la Commune (au titre des travaux d'enfouissement) :	**63 000.00 €**
TOTAL TTC	**126 000.00 €**

Si la répartition au titre de l'article 8 du contrat de concession ne permettait pas le financement à 40% tel qu'affiché ci-dessus, la Commune prendrait alors en charge la différence.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'autoriser le Président à solliciter ERDF pour sa participation au titre de l'Article 8 du contrat de concession,
- d'adopter le plan de financement présenté ci-dessus,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tout les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 MARS 2016

25/03/2016 - 35

Date de la convocation : 18 Mars 2016. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 45. Pouvoirs : .6

Le vendredi 25 Mars 2016 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:
Mme Nadine MORTELETTE, M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, Mme Reine DEFRANCE, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain SEGOND, Mme Cosette MARQUETTE, M. Henri JARUGA, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), M. Jean-Michel SZATNY (pouvoir à Mme Thérèse PARISSEAUX), Mme Avida OULAHCENE (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), M. Francis FUSTIN (pouvoir à Mme Monique PARENT), M. Christophe DUMONT (pouvoir à M. Henri JARUGA), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Cosette MARQUETTE).

EXCUSÉS :
M. Jean-Luc DEVRESSE, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Pascal GEORGE, M. Dominique RICHARD, Mme Annie GOUPIL, Mme Fatima LESPAGNOL, Mme Johanne MASCLET, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, Mme Frédérique NORMAND, Directrice Voiries-Electricité, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

15 – ARKEOS

15.1 – Convention de partenariat CAD/Nord Tourisme (Agence de Développement et Réservation Touristiques du Nord), pour la promotion des Musées du Nord sur le marché néerlandophone (Belgique Flamande et Pays-Bas)

Nord Tourisme (Agence de Développement et Réservation Touristiques du Nord) qui est une Association loi 1901 souhaite continuer à travailler avec l'ensemble des musées du Nord pour en faire la promotion sur le marché Néerlandophone (Belgique Flamande et Pays-Bas) autour de l'action « Venez à 2, payez pour 1 personne » valable pour l'achat d'un billet au tarif plein sur le droit « collections permanentes », « exposition » et « collections permanentes – exposition ».

Cette action qui a été mise en œuvre pour le musée ARKEOS en 2015 suivant délibération du Conseil communautaire du 21/11/2014, participe à sa communication.

Dans le cadre de la poursuite de cette action, une convention de partenariat doit être passée entre la CAD et Nord Tourisme ; les dispositions de cette convention sont présentées ci-après.

→ **Obligations de la CAD**

Le musée qui participe à cette action s'engage à :
- accepter les visiteurs Néerlandophones qui se présentent à l'accueil avec un bon de réduction « Venez à 2, payez pour 1 » et leur faire bénéficier de ce tarif préférentiel,
- garder les bons de réduction et les envoyer à la fin de l'année à Nord Tourisme (référent Jeroen STAM) pour que celui-ci puisse faire des statistiques et enregistrer les informations remplies par les visiteurs au bon,
- fournir des textes en français (si possible en Néerlandais) et des photos sur le musée ainsi que sur les expositions temporaires ayant lieu en 2016 pour pouvoir en faire la promotion.

→ **Obligations de Nord Tourisme**

Nord Tourisme s'engage à :
- coordonner et promouvoir cette action auprès du public néerlandophone ;
- promouvoir cette action dans la presse néerlandophone. (Dossier de presse + communiqués de presse + evt. organisation d'un voyage de presse) ;
- mettre des bons de réduction sur le site web en Néerlandais ;
- créer un univers thématique sur le home page du site web en néerlandais autour de cette action pour promouvoir les musées qui participent ;
- mettre en avant les expositions temporaires qui ont lieu dans ces musées.

→ **Contenu de la convention – Modifications**

Toute modification de la présente convention devra faire l'objet d'un avenant préalablement soumis à l'approbation des partenaires concernés.

→ **Durée de la convention**

La présente convention est conclue jusqu'au 31 décembre 2016.
A son échéance, elle sera automatiquement reconduite sauf si les parties la dénoncent en envoyant une lettre recommandée avec accusé de réception dans le délai de deux mois avant l'arrivée du terme initial. Cette tacite reconduction opérera dans la limite de deux périodes d'un an.

Toutes les clauses prévues dans la présente convention demeureront inchangées dans le cadre de la convention tacitement reconduite.

→ **Résiliation**

Si l'une des parties contractantes décide de résilier la présente convention, elle doit en aviser l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception dans laquelle elle expose les motifs qui la poussent à vouloir mettre un terme à la convention de partenariat. La convention est résiliée un mois après réception de cette lettre recommandée avec accusé de réception.
Tout manquement par l'une ou l'autre des parties à ses obligations au terme de la présente convention entraînera la résiliation de plein droit de la présente convention, quinze jours après la mise en demeure d'exécuter, par lettre recommandée avec accusé de réception, demeurée dans effet.
Aucune indemnité ne peut être versée d'une à l'autre partie pour inexécution des obligations découlant des présentes.

→ **Intégralité de la convention**

Les parties reconnaissent que la présente convention constitue l'intégralité de l'accord conclu entre elles et se substituent à tout accord antérieur encore en vigueur.

→ **Règlement des litiges**

En cas de litige, les parties s'engagent à se rapprocher afin de rechercher un règlement amiable. Le cas échéant, le tribunal administratif de Lille pourra être saisi.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :
- d'adopter la convention présentée ci-dessus,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer cette convention et tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 MARS 2016

25/03/2016 - 36

Date de la convocation : 18 Mars 2016. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 45. Pouvoirs : .6

Le vendredi 25 Mars 2016 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:
Mme Nadine MORTELETTE, M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, Mme Reine DEFRANCE, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain SEGOND, Mme Cosette MARQUETTE, M. Henri JARUGA, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), M. Jean-Michel SZATNY (pouvoir à Mme Thérèse PARISSEAUX), Mme Avida OULAHCENE (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), M. Francis FUSTIN (pouvoir à Mme Monique PARENT), M. Christophe DUMONT (pouvoir à M. Henri JARUGA), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Cosette MARQUETTE).

EXCUSÉS :
M. Jean-Luc DEVRESSE, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Pascal GEORGE, M. Dominique RICHARD, Mme Annie GOUPIL, Mme Fatima LESPAGNOL, Mme Johanne MASCLET, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, Mme Frédérique NORMAND, Directrice Voiries-Electricité, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

16 – Centre aquatique

16.1 – Mode de gestion future du Centre Aquatique du Raquet – Principe de recours à une délégation de service public

Dans le cadre de sa compétence « Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire », la Communauté d'agglomération du Douaisis a entrepris la construction d'un centre aquatique combinant la pratique du sport, les loisirs et la balnéo-détente. La livraison de l'équipement est prévue pour novembre 2016.

Au vu des éléments présentés dans le présent rapport ci-annexé et établi en application de l'article L.1411-4 du code général des collectivités territoriales, le recours à une gestion déléguée avec un opérateur privé apparaît comme le mode de gestion le plus adapté pour le service d'exploitation du centre aquatique du Raquet.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux, consultée le 10 novembre 2015, et le Comité Technique, consulté le 15 mars 2016, ont donné un avis favorable sur le principe d'une gestion déléguée de cet équipement sous la forme d'un affermage.

En conséquence, il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- de retenir la concession de service public comme mode de gestion du centre aquatique du Raquet et ce, pour une durée de 5 ans,
- d'approuver les orientations principales et les caractéristiques futures du service telles que décrites dans le rapport de présentation ci-annexé et qui seront détaillées et précisées dans le dossier de consultation qui sera remis aux candidats admis à déposer une offre,
- d'autoriser le Président à lancer et conduire la procédure de consultation prévue aux articles L. 1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales et conformément à l'ordonnance n°2016-65 et au décret n°2016-86.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 MARS 2016

25/03/2016 - 37

Date de la convocation : 18 Mars 2016. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 45. Pouvoirs : .6

Le vendredi 25 Mars 2016 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:
Mme Nadine MORTELETTE, M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, Mme Reine DEFRANCE, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain SEGOND, Mme Cosette MARQUETTE, M. Henri JARUGA, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), M. Jean-Michel SZATNY (pouvoir à Mme Thérèse PARISSEAUX), Mme Avida OULAHCENE (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), M. Francis FUSTIN (pouvoir à Mme Monique PARENT), M. Christophe DUMONT (pouvoir à M. Henri JARUGA), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Cosette MARQUETTE).

EXCUSÉS :
M. Jean-Luc DEVRESSE, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Pascal GEORGE, M. Dominique RICHARD, Mme Annie GOUPIL, Mme Fatima LESPAGNOL, Mme Johanne MASCLET, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, Mme Frédérique NORMAND, Directrice Voiries-Electricité, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

17 – Développement économique

17.1 – Contribution financière pour une extension du réseau public de distribution d'électricité – Rue Jacqueline Auriol à Lambres lez Douai – Ermitage I

Dans le cadre de la commercialisation de la Zone de l'Ermitage et plus particulièrement de la desserte des implantations envisagées sur la rue Jacqueline Auriol, des travaux d'extension du réseau public de Distribution d'Electricité sont à effectuer par Electricité Réseau Distribution France (E.R.D.F.).

Ces travaux d'extension sont dimensionnés pour une puissance de 84 kva et concernent la création de canalisation en basse tension.

La contribution financière de la CAD pour la réalisation de ces travaux s'élève à 6 675.97 € TTC (proposition ERDF jointe).

Je vous propose, après avis favorable du bureau :

- d'accepter la proposition de travaux d'E.R.D.F,
- de verser à ERDF la contribution financière de la CAD d'un montant de 6 675.97 € TTC,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à intervenir à la signature de tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 MARS 2016

25/03/2016 - 38

Date de la convocation : 18 Mars 2016. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 45. Pouvoirs : .6

Le vendredi 25 Mars 2016 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:
Mme Nadine MORTELETTE, M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, Mme Reine DEFRANCE, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain SEGOND, Mme Cosette MARQUETTE, M. Henri JARUGA, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), M. Jean-Michel SZATNY (pouvoir à Mme Thérèse PARISSEAUX), Mme Avida OULAHCENE (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), M. Francis FUSTIN (pouvoir à Mme Monique PARENT), M. Christophe DUMONT (pouvoir à M. Henri JARUGA), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Cosette MARQUETTE).

EXCUSÉS :
M. Jean-Luc DEVRESSE, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Pascal GEORGE, M. Dominique RICHARD, Mme Annie GOUPIL, Mme Fatima LESPAGNOL, Mme Johanne MASCLET, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, Mme Frédérique NORMAND, Directrice Voiries-Electricité, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

17 – Développement économique

17.2 – Contribution financière pour une extension du réseau public de distribution d'électricité – Chemin des Allemands à Sin le Noble – EcoPark

Dans le cadre de l'aménagement de l'Ecopark, et plus particulièrement afin de desservir le siège social de l'APEI, des travaux d'extension du réseau public de Distribution d'Electricité sont à effectuer par Electricité Réseau Distribution France (E.R.D.F.).

Ces travaux d'extension sont dimensionnés pour une puissance de 59 kva et concernent la création de canalisation en basse tension, la création de canalisation HTA et la création d'un poste de transformation HTA/BT.

La contribution financière de la CAD pour la réalisation de ces travaux s'élève à 15 864.02 € TTC (proposition ERDF jointe).

Je vous propose, après avis favorable du bureau :

- d'accepter la proposition de travaux d'E.R.D.F,
- de verser à ERDF la contribution financière de la CAD d'un montant de 15 864.02 € TTC,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à intervenir à la signature de tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 MARS 2016

25/03/2016 - 39

Date de la convocation : 18 Mars 2016. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 45. Pouvoirs : .6

Le vendredi 25 Mars 2016 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:
Mme Nadine MORTELETTE, M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, Mme Reine DEFRANCE, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain SEGOND, Mme Cosette MARQUETTE, M. Henri JARUGA, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), M. Jean-Michel SZATNY (pouvoir à Mme Thérèse PARISSEAUX), Mme Avida OULAHCENE (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), M. Francis FUSTIN (pouvoir à Mme Monique PARENT), M. Christophe DUMONT (pouvoir à M. Henri JARUGA), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Cosette MARQUETTE).

EXCUSÉS :
M. Jean-Luc DEVRESSE, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Pascal GEORGE, M. Dominique RICHARD, Mme Annie GOUPIL, Mme Fatima LESPAGNOL, Mme Johanne MASCLET, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, Mme Frédérique NORMAND, Directrice Voiries-Electricité, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

17 – Développement économique

17.3 - Dispositif d'Aides aux Très Petites Entreprises Agricoles (ATPEA) – Modification du plafond

Le dispositif d'ATPEA (Aides aux Très Petites Entreprises Agricoles) de la CAD a été instauré par délibération du Conseil communautaire en date du 22 octobre 2010, sous réserve de son approbation par le Conseil régional (article L1511-2 du CGCT)

Suivant la délibération du 24 Juin 2013, le Conseil Régional a autorisé la mise en œuvre de ce dispositif pour 3 ans.

Cette aide permet le soutien financier à la création ou à la reprise de très petites exploitations agricoles pratiquant la vente directe et/ou la transformation.

Depuis sa création, deux maraîchers ont bénéficié de cette aide à l'investissement et ont pu créer leur activité en agriculture biologique. L'un à Flines les Râches, l'autre à Roost-Warendin. D'autres projets d'installation sont actuellement en cours.

Dans le cadre du Contrat d'Agriculture et d'Alimentation Périurbaines d'Agglomération (CAAP'Agglo) signé le 12 février 2013 entre la CAD et le Conseil Régional, le maintien et l'installation d'agriculteurs pour le territoire apparaît comme un enjeu et un objectif déterminants.

Suivant le règlement n°1408/2013 de la commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'union Européenne aux aides de minimis sur le secteur de l'agriculture, qui autorise depuis le 1er janvier 2014 le doublement du plafond des aides des minimis, la CAD souhaite, après autorisation du Conseil Régional, modifier le plafond de l'aide ATPEA.

Celle-ci serait plafonnée à 15 000€ par opération. Le règlement joint en annexe précise les nouvelles modalités d'attribution du régime d'aide à l'installation.

Par ces motifs, et :

- dans le cadre des dispositions de l'article L1511-2 du code général de collectivités territoriales et du règlement CE n°1535/2007 de la commission du 20 décembre 2007 « application des articles 87 et 88 du traité CE aux aides de minimis dans le secteur agricole »,
- au titre de la compétence statutaire « développement économique – action de développement économique d'intérêt communautaire» de la CAD,
- et sous réserve de l'autorisation préalable du conseil régional, en application de l'article L1511-2 du CGCT susvisé.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- de plafonner le montant de l'aide ATPEA à 15000€ par opération,
- d'autoriser le Président à demander l'autorisation du Conseil régional pour la mise en œuvre de ce dispositif d'aide présenté dans le règlement joint en annexe,
- de continuer à déléguer au bureau la mise en œuvre de ce dispositif et de maintenir par conséquent la délégation d'attribution dont il dispose actuellement : *délégation 1.1.6 : « Attribution individuelles des aides aux TPEA (Très petites entreprises agricoles) selon les critères adoptés par le Conseil »,*
- d'autoriser le Président, ou son représentant délégué, à souscrire tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 MARS 2016

25/03/2016 - 40

Date de la convocation : 18 Mars 2016. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 45. Pouvoirs : .6

Le vendredi 25 Mars 2016 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:
Mme Nadine MORTELETTE, M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, Mme Reine DEFRANCE, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain SEGOND, Mme Cosette MARQUETTE, M. Henri JARUGA, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), M. Jean-Michel SZATNY (pouvoir à Mme Thérèse PARISSEAUX), Mme Avida OULAHCENE (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), M. Francis FUSTIN (pouvoir à Mme Monique PARENT), M. Christophe DUMONT (pouvoir à M. Henri JARUGA), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Cosette MARQUETTE).

EXCUSÉS :
M. Jean-Luc DEVRESSE, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Pascal GEORGE, M. Dominique RICHARD, Mme Annie GOUPIL, Mme Fatima LESPAGNOL, Mme Johanne MASCLET, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, Mme Frédérique NORMAND, Directrice Voiries-Electricité, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

19 – Questions diverses

19.1.1 – Délégations au Président pour la souscription des avenants 2016 à la convention de délégation de compétence des aides à la Pierre

La Communauté d'Agglomération a renouvelé en mars 2009 et ce pour une période de 6 ans la convention de délégation de compétence, prorogé d'une année, lui permettant de décider de l'attribution des aides publiques en faveur de la construction, de l'acquisition, de la réhabilitation et de la démolition des logements locatifs sociaux et des logements-foyers, de la location-accession, de la rénovation de l'habitat privé, de la création et de l'amélioration de places d'hébergement, et de procéder à leur notification aux bénéficiaires.

Le Comité Régional de l'Habitat n'a pas encore eu lieu et les objectifs n'ont pas encore été fixés. Lors de ce CRH, l'Etat devrait confirmer la poursuite de l'objectif gouvernemental ambitieux, de production de nouveaux logements locatifs sociaux en 2016. Et pour le parc privé, le maintien des objectifs fixés au regard du Programme « Habiter Mieux ».

La déclinaison au niveau régional des orientations nationales permettra de fixer et de répartir pour chaque EPCI délégataire des objectifs quantitatifs à réaliser pour l'année 2016 ainsi que des droits à engagements correspondants.

A la suite, il sera proposé à la CAD de signer les avenants ayant pour objet de contractualiser ces objectifs et droits à engagements :

- un avenant 2016-1 à la convention de délégation de compétences de gestion en faveur du parc privé et du parc social entre la communauté d'agglomération du douaisis et l'Etat,
- un avenant 2016-1 à la convention pour la gestion des aides à l'habitat privé entre la communauté d'agglomération du douaisis et l'agence nationale de l'habitat.

En l'absence de réunion de Conseil communautaire en Avril 2016, il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- de déléguer au Président la souscription des deux avenants susvisés, conformément aux dispositions de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué, à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 MARS 2016

25/03/2016 - 41

Date de la convocation : 18 Mars 2016. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 45. Pouvoirs : .6

Le vendredi 25 Mars 2016 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:
Mme Nadine MORTELETTE, M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, Mme Reine DEFRANCE, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain SEGOND, Mme Cosette MARQUETTE, M. Henri JARUGA, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), M. Jean-Michel SZATNY (pouvoir à Mme Thérèse PARISSEAUX), Mme Avida OULAHCENE (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), M. Francis FUSTIN (pouvoir à Mme Monique PARENT), M. Christophe DUMONT (pouvoir à M. Henri JARUGA), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Cosette MARQUETTE).

EXCUSÉS :
M. Jean-Luc DEVRESSE, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Pascal GEORGE, M. Dominique RICHARD, Mme Annie GOUPIL, Mme Fatima LESPAGNOL, Mme Johanne MASCLET, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, Mme Frédérique NORMAND, Directrice Voiries-Electricité, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

19 – Questions diverses

19.1.2 – Délégations au Président pour l'attribution et la signature des marchés n°16AS001 – n°16AS003 – n°16AS009 – n°16AS011 – n°15SK085 – n°16BG007 – n°16LO004

La CAD a lancé plusieurs consultations pour des marchés urgents qui doivent être opérationnels dans le courant du mois d'avril ou début mai 2016.

Les marchés concernés sont les suivants

Tableau récapitulatif des marchés		Lots	Estimation € HT
16AS001	Attribution et signature du marché pour la mise en place d'une solution informatique pour externaliser la gestion des demandes d'intervention sur le domaine public (DT, DICT, ATU,…) - Durée : Le marché sera conclu pour une durée de 12 mois à compter de la notification. Il sera reconductible deux fois un an. La durée du marché ne pourra pas excéder trois (3) ans	–	Les prestations feront l'objet d'un marché à bons de commande en application de l'article 77 du Code des marchés Publics sans montant minimum et avec un montant maximum annuels définis de la manière suivante minimum : sans maximum : 15 000,00 € HT/an
16AS003	Attribution et signature du marché de travaux d'assainissement pour la mise en séparatif de la rue d'Auby à Douai	–	74 608,59
16AS009	Attribution et signature du marché de travaux de pose d'un réseau d'eau potable et d'une tranchée drainante – rue Marcel Sembat et Jardinage à Sin le Noble	–	289 946,30
16AS011	Attribution et signature du marché de travaux d'assainissement pour le renouvellement des branchements de la rue Ribot à Douai avant la reconstruction de la voirie par la Commune	–	118 500,00
15SK085	Attribution et signature du marché de travaux de réalisation du rempart et de deux bâtiments du portus du Musée	Lot 1 : VRD – Fondations – espaces verts	118 378,00
		Lot 2 : construction d'une enceinte moyenâgeuse fortifiée en bois	367 126 ,00
		Lot 3 : construction de bâtiments moyenâgeux en bois, façades en torchis et couverture en chaume	183 650,00
16BG007	Attribution et signature des marchés de Prestation de télésurveillance, de gardiennage et agents de sécurité Durée : Les marchés seront conclus pour une durée de 12 mois à compter de leur notification. Ils seront reconductibles deux fois un an. La durée des marchés ne pourra pas excéder trois (3) ans.	Lot 1: Prestations de télésurveillance sur alarmes intrusion et des PTI des différents sites de la CAD	Lot 1 : 5300 €/an + 780 € la 1ère année
		Lot 2: Prestation de surveillance des différents sites de la CAD	Les prestations des lots 1 et 2 seront traitées à bons de commande conformément à l'article 77-1 du code des marchés publics, avec un montant minimum et maximum définis ainsi pour chacun des 2 lots : Minimum = 2 000 € HT/an maximum = 25 000 € HT/an
		Lot 3 : Prestations d'agents de sécurité et de gardiennage pour la base de loisirs Loisiparc	

Tableau récapitulatif des marchés		Lots	Estimation € HT
16LO004	Attribution du marché pour le contrôle et la maintenance des aires collectives de jeux sur la base de loisirs communautaire Le marché sera traité à prix mixte : - un prix forfaitaire annuel pour toutes les opérations de contrôle et de maintenance, hors maintenance corrective ; - La maintenance corrective et les prestations hors forfait définies seront traitées à bons commande conformément aux dispositions de l'article 77-1 du code des marchés publics. Durée : le marché est conclu pour une durée initiale de 12 mois consécutifs à compter de sa notification. Il sera reconductible deux fois un an. La durée du marché ne pourra pas excéder trois (3) ans.	–	Pour la partie à Prix global et forfaitaire : 6 500 € HT/an Pour la partie à bons de commande : Pas de minimum et un maximum 10 000 € HT/an

Compte tenu des montants estimatifs de ces marchés, la procédure de mise en concurrence suivie est la suivante :
- Procédure adaptée conformément à l'article 28 du code des marchés publics « 16AS001-16AS003-16AS009-16AS011-15AS017-15SK085-16LO004 »,
- Procédure adaptée conformément aux articles 28 et 30 pour le marché « 16BG007 ».

Les dépenses correspondant à ces marchés sont prévues aux articles :
- n°611 du budget annexe Assainissement pour le marché 16AS001,
- n°2315 du budget annexe Assainissement pour les marchés 16AS003-16AS009-16AS011-15AS017,
- n°2313 du budget annexe ARKEOS pour le marché 15SK085,
- n°6282 du budget général et des budgets annexes développement économique, déchets et Loisiparc. pour le marché 16BG007,
- n°61558 du budget annexe Loisiparc pour le marché 16LO004.

L'attribution et l'autorisation de signature de ces marchés relèvent de la compétence du Bureau en raison de leurs montants.

En l'absence de réunion de bureau avant le 12 mai 2016, il vous est proposé, après avis favorable du bureau :
- de déléguer au Président l'attribution et la souscription des marchés susvisés, conformément aux dispositions de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué, à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 MARS 2016

25/03/2016 - 42

Date de la convocation : 18 Mars 2016. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 45. Pouvoirs : .6

Le vendredi 25 Mars 2016 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:
Mme Nadine MORTELETTE, M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, Mme Reine DEFRANCE, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain SEGOND, Mme Cosette MARQUETTE, M. Henri JARUGA, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), M. Jean-Michel SZATNY (pouvoir à Mme Thérèse PARISSEAUX), Mme Avida OULAHCENE (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), M. Francis FUSTIN (pouvoir à Mme Monique PARENT), M. Christophe DUMONT (pouvoir à M. Henri JARUGA), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Cosette MARQUETTE).

EXCUSÉS :
M. Jean-Luc DEVRESSE, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Pascal GEORGE, M. Dominique RICHARD, Mme Annie GOUPIL, Mme Fatima LESPAGNOL, Mme Johanne MASCLET, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, Mme Frédérique NORMAND, Directrice Voiries-Electricité, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

19 – Questions diverses

19.2 – Représentation de la CAD au SCOT – Election de délégués

La CAD est représentée au Syndicat mixte pour le schéma de cohérence territoriale (SCOT) du Grand Douaisis par les délégués nommés ci-après suivant délibérations du Conseil communautaire du 18/04/2014, 07/07/2014, 13/02/2015, 16/10/2015 et 05/02/2016) :

Titulaires	**Suppléants**
Mme Monique PARENT	M. Michel LEBLOND
M. Francis FUSTIN	M. Vincent WANTIER
M. René LEDIEU	M. Philippe HELIN
M. Daniel FOUQUET	Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER
M. Christian POIRET	M. Fabien POIRET
M. Serge LEROY	M. Henri ROBAK
M. Dominique PHILIPPE	M. Philippe LENGLEZ
M. Jean-Marc RENARD	M. Jean-Luc ROGE
M. Clovis PINTIAUX	M. Christian WALLARD
Mme Caroline BIENCOURT	M. Serge PAUQUET
M. Lionel COURDAVAULT	Mme Cosette MARQUETTE
M. Jean-Robert DUBOIS	M. Jean-Luc HALLE
M. Michel CREPIEUX	M. Amrane HAMLAT
Mme Nacéra SOLTANI	M. Jean-Paul FONTAINE
M. Christophe DUMONT	**M. Dimitri WIDIEZ**
M. Jean-Paul HOURNON	**M. Henri JARUGA**
M. Claude JASPARD	M. Jean-Jacques PEYRAUD
M. Bruno VENDEVILLE	M. Henri COQUELLE
M. Thierry GOEMINNE	Mme Caroline SANCHEZ
M. Alfred BOULAIN	M. Jean-Luc PEREZ
Mme Marie-Laure MARMOUZET	M. Dominique BAILLEZ
M. Bernard GOULOIS	M. Frédéric GUENEZ
M. François DEBSKI	M. Joël MARMIN
M. Thierry FAIDHERBE	M. Christophe WAVRANT
M. Christian DORDAIN	M. Patrick MERCIER
M. Denis DESRUMAUX	Mme Sandrine PONTHIEUX
M. Gilles HUMERY	Mme Claudine PARNETZKI
M. Michel DUJARDIN	M. Freddy KACZMAREK
M. Jacques ELIAS	Mme Nadine MORTELETTE
Mme Annie GOUPIL	M. Daniel LEMAIRE
Mme Maryline LUCAS	M. Mohamed LAHSEN
M. Romuald SAENEN	M. Jean-Michel MIROIR
Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE	M. Mohamed KHERAKI
Mme Corinne AMADEI	M. Jackie AVENEL
Mme Annick LOUVION	Mme Solange LAGANGA
M. Jean-Luc DEVRESSE	M. Alain DUPONT
M. Jean-Michel SZATNY	M. Jean-Michel CONVENT
M. Jean-Pierre STOBIECKI	M. Arnaud PIESSET
M. Frédéric CHEREAU	Mme Nadia BONY
M. Daniel SELLIER	M. Salah MEZDOUR

Pour des raisons de disponibilité, messieurs Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, et M. Dimitri WIDIEZ souhaitent modifier leurs mandats (titulaire/suppléant).

Au vu de ces demandes et après avis favorable du bureau, il est proposé au Conseil communautaire de procéder à de nouvelles élections.

Pour ces élections, le choix de l'organe délibérant de la CAD peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre, conformément aux dispositions de l'article L5711-1 du CGCT.

Le représentant est élu au scrutin secret et uninominal, à la majorité absolue.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Au terme de la procédure d'élection, ont été élus à l'unanimité au 1er tour :

- **M. Henri JARUGA, représentant titulaire, en remplacement de M. Christophe DUMONT,**
- **M. Dimitri WIDIEZ, représentant suppléant de M. Jean-Paul HOURNON, en remplacement de M. Henri JARUGA,**
- **M. Christophe DUMONT, représentant suppléant de M. Henri JARUGA, en remplacement de M. Dimitri WIDIEZ.**

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET